L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1581 - VENDREDI 05 JUIN 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com www.loisirs-car.com

Alimentation animale

Comment le secteur a vécu la crise



Pilier du secteur de l'élevage, l'industrie de l'alimentation animale a dû faire face, elle aussi, aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. Chez nous, les entreprises, petites ou grandes, ont eu de grosses craintes, en particulier sur leurs approvisionnements en matières premières. La question du transport aura aussi été une forte préoccupation, le tout dans des contextes de marchés pas toujours favorables. Toutefois, les ruptures redoutées qui auraient pu affecter l'élevage ne se sont pas produites. Tout le monde a aujourd'hui les yeux sur le redémarrage espéré du marché.

Pages 15 et 16

Côte d'Or

› Productions végétales

La mauvaise direction



Nièvre

› Ensilage

Partenariat gagnant-gagnant



Yonne

› Foins

De la bonne qualité,malgré une quantité hétérogène







Sommaire

Côte d'Or

04 • Élections municipales : Reparti pour un tour
05 • Productions végétales : La mauvaise direction
06 • Élevage caprin : Trois métiers en un
07 • Pommes de terre : L'activité s'est plus que maintenue

Nièvre

08 • Ensilage : Un partenariat gagnant-gagnant
09 • Élevage : Des pommes de terre dans l'ensilage
10 • Marchés : «*La crise a maintenu le prix du bétail*»
11 • Expérimentation : Tester l'agriculture de demain

Yonne

12 • FDSEA 89 : Notre mobilisation commence à porter ses fruits
13 • Foins : De la bonne qualité, malgré une quantité hétérogène
14 • AVE 89 : Relevage, moissons, vendanges… Les recrutements sont lancés

Région et ailleurs

15-16 • Entreprises : L'alimentation animale a évité la rupture

Infos Services

17 • Analyses et tendances
18-19 • Petites annonces
20-23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Solidarité

Des yaourts «*made in Jura*» pour dire merci !

L'École nationale d'industrie laitière et des biotechnologies (Enilbio) de Poligny, dans le Jura, remercie à sa façon tous ceux qui ont œuvré durant le confinement.

Dès la première semaine de confinement, les formateurs et techniciens de l'École nationale d'industrie laitière et des biotechnologies (Enilbio) de Poligny, capitale du Comté au cœur du vignoble jurassien, ont assuré la fabrication des produits laitiers (Comté, Morbier, Grimont, Polinois, faisselles, yaourts) et brassicoles (la Polinoise blonde, blanche et ambrée) de l'école en l'absence des élèves, confinés à la maison. Eux poursuivent leur formation à distance avec les enseignants de l'école avant un retour en préparation. Ils ont voulu montrer leur soutien à tous ceux qui se sont mobilisés pendant cette crise sanitaire du Covid-19 par un clin d'œil amical sur les pots de yaourts produits. Durant plusieurs semaines les soignants ont été mis à l'honneur et 10 jours avant la fin du confinement ils ont décidé de dire «*Merci*» à d'autres professions et personnes. Ces remerciements se poursuivent encore cette semaine : ils concernent les soignants, agriculteurs, pompiers, gendarmes, livreurs, routiers, caissières, éboueurs, déchetteries, fromagers, brasseurs, entreprises, boulangers, bouchers, coiffeurs, agents d'entretien, aides à domicile, journalistes, pharmaciens, chercheurs, enseignants, facteurs, élus, agents EDF, GDF, Télécom, clients, élèves.



Les remerciements sont imprimés sur les pots de yaourt…

Un yaourt pour Jean-Pierre Pernaut

Certains pots de yaourt portent aussi des messages tels que «*Tous solidaires*», «*Fromagissons*» (pour soutenir les fromages IGP et AOP), «*Se laver les mains*», «*Portez un masque*», «*Gardez vos distances*». Sur les réseaux sociaux certains pots font un tabac ! Mention spéciale pour le yaourt aux fraises «*Merci aux enseignants*» et le pot «*Merci aux soignants* ! » On trouve également un «*Merci à Jean-Pierre Pernaut ! »* Le présentateur emblématique du journal de 13 heures sur TF1 et son équipe de journalistes défendent depuis des années les traditions, les terroirs, les petits commerces, les artisans, les bons produits… Il était donc bien normal, pour l'Enilbio, de le remercier aussi. L'école jurassienne, qui a fêté ses 130 ans en 2019, prépare aux métiers du lait et de la transformation des aliments, du contrôle et de la qualité. Elle forme les futurs fromagers mais aussi les brasseurs ainsi que des techniciens de laboratoire, de production, de recherche et développement, en qualité dans un secteur scientifique porteur, l'agroalimentaire. Elle accueille des lycéens, des étudiants et des apprentis en seconde pro, bac techno, bac pro, BTS et licences pro de Bourgogne Franche-Comté mais aussi de toute la France, voire de l'étranger. Une vidéo d'illustration de cette action solidaire est visible sur le lien suivant : https://drive.google.com/file/d/1HqNyJmqT7nf_zsVLkw2J-Yzjet81M1TW/view?usp=sharing

BERTY ROBERT AVEC COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

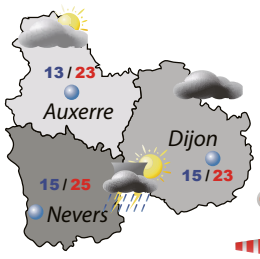
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 5 Juin



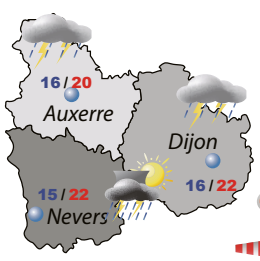
Mitigé
Rares éclaircies er précipitations orageuses se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 21 à 24°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Igor
Soleil : 05h51 - 21h48
Lune : 21h37 - 05h41

Samedi 6 Juin



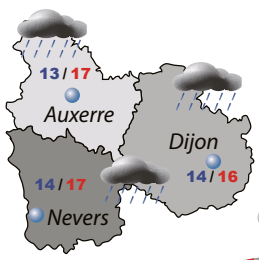
Orageux
De nombreuses précipitations orageuses sont attendues pour ce samedi.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 19 à 21°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Norbert
Soleil : 05h51 - 21h49
Lune : 22h50 - 06h21

Dimanche 7 Juin



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 16 à 18°C

Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Saint Gilbert
Soleil : 05h50 - 21h50
Lune : 23h51 - 07h11

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 Juin au Mercredi 10 Juin

Un ciel très nuageux avec quelques précipitations.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 11 Juin au Dimanche 14 Juin

Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 24 à 26°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview

Une victoire pour les Gaec, mais tout n'est pas réglé

Gilles Brenon est le président de l'organisation professionnelle Gaec et Sociétés. Il revient sur l'annonce gouvernementale de la possibilité, pour les chefs d'exploitation associés en Gaec et éligibles au fonds de solidarité, de déposer une demande individuelle d'indemnisation.



Photo : Actuagri

Le gouvernement a annoncé le 27 mai que « *les chefs d'exploitation associés en Gaec éligibles au fonds de solidarité pourront déposer une demande individuelle d'indemnisation* ». Pour Gilles Brenon, président de Gaec & Sociétés, les détails à régler restent importants.

Les ministres Bruno Le Maire (Économie), Didier Guillaume (Agriculture) et Gérald Darmanin (Action et Comptes publics) ont adapté les conditions d'éligibilité du fonds de solidarité pour les chefs d'exploitation agricole associés en Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec). Quelle est votre première réaction ?

Gilles Brenon : « *Nous sommes satisfaits car notre demande auprès des ministres pour que la transparence s'applique date du 2 avril ! Nous avons eu gain de cause le 16 avril suite à la publication d'un décret, mais les modalités déclaratives n'étaient pas précisées ! La principale difficulté était que chaque membre du Gaec devait fournir un numéro de Siret. Or, il n'existe qu'un Siret pour chaque Gaec, et donc les déclarations étaient impossibles à remplir. Nous attendions ces précisions avec d'autant plus d'impatience que nous avons pris beaucoup de retard dans la mise en œuvre de la transparence sur les aides du fonds de solidarité depuis le début de la crise, puisqu'un Gaec regroupant trois ou quatre exploitants ne pouvait prétendre qu'à 1 500 euros maximum et non pas trois ou quatre fois ce montant, comme le prévoit le principe de transparence. De plus, dans un premier temps, la date limite de dépôt des demandes au fonds de solidarité était au 15 mai, date qui a été heureusement reportée au 15 juin par la suite* ».

À quels autres problèmes les Gaec sont-ils confrontés dans ce dispositif ?

Gilles Brenon : « *Le souci majeur est la manière dont nous allons devoir justifier de notre baisse d'activité, entre 2019 et 2020, pour être éligibles à cette aide de 1 500 euros maximum par associé. Beaucoup de Gaec ont des activités non seulement de production mais aussi de transformation et de vente. Certaines exploitations ont eu du mal à clôturer l'exercice 2019 parce que leurs comptes sont à cheval sur deux années civiles, etc. Compte tenu de toutes ces spécificités, sur quels critères l'administration fiscale, qui aura nos dossiers en mains, va-t-elle se baser pour établir son « diagnostic » ? En amont, comment nos comptables vont-ils traiter toutes ces données ? Nous avons jusqu'au 15 juin pour déposer les dossiers. Deux semaines, c'est court. Notre crainte est que beaucoup trop de Gaec soient, après examen de leur cas, exclus de l'aide* ».

Avez-vous eu le sentiment d'avoir été « oubliés » par le gouvernement ?

Gilles Brenon : « *Oui, nous sommes sortis des « radars » durant six semaines, c'est long ! Nous nous sommes battus pour faire reconnaître le principe de la transparence des Gaec dans les textes européens, mais quand il s'agit de l'appliquer pour permettre à des exploitations regroupant plusieurs agriculteurs de passer un cap difficile, ce principe de transparence n'est pas toujours un réflexe en France ! Nous en avons malheureusement l'habitude et trop nombreux sont les dispositifs pour lesquels nous devons négocier pour arracher la transparence, et cela va des aides régionales aux dispositifs européens !* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

Solidarité

Sécheresse : la plateforme d'échanges céréaliers éleveurs est là !

Les JA de Bourgogne Franche-Comté rappellent l'existence de leur plateforme d'échanges qui pourrait se révéler bien utile en cas de nouvelle sécheresse.

Le manque de précipitations se fait durement ressentir sur l'ensemble de notre région, occasionnant comme l'année dernière un manque de fourrage pour de nombreux éleveurs ainsi qu'une sécheresse des sols pour les céréaliers. En août dernier, pour répondre à ce problème, les Jeunes Agriculteurs (JA) de Bourgogne Franche-Comté ont entrepris, avec une start-up Bisontine et le soutien du Conseil régional, de créer une plateforme d'échanges céréaliers/éleveurs uniquement réservée aux agriculteurs. En s'appuyant sur la diversité de notre agriculture, ce site fonctionne à la manière du « *Bon coin* » en proposant de déposer les annonces pour l'ensemble des coproduits agricole (foin, paille, fumier, lisier…). Mais vous disposez également sur le site d'un contrat type d'échange céréalier/éleveur et de la calculatrice Arvalis qui vous permet de calculer l'équivalence d'échange entre paille et fumier. La mise en place de cet outil facilitera le passage difficile de la sécheresse. Mais il ne pourra pleinement fonctionner que si l'ensemble de la profession l'utilise. Nous vous invitons donc à déposer vos annonces mais également à faire connaître cette initiative autour de vous ! Le lien du site est le suivant : https://www.echange-cerealier-eleveur.fr/

JA BFC

en bref

Covid-19 Des masques pour les salariés des maisons de vin de Bourgogne

Face au Covid-19 toujours présent et menaçant, et afin de protéger les salariés des maisons de vin, la Fédération des négociants-éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb) a distribué 90 000 masques (types chirurgicaux) qui permettront de renforcer la sécurité sanitaire dans les bureaux, les cuveries et dans les vignes. La Fneb a participé à un programme national d'acquisition de masques (certifiés conformes aux normes européennes) coordonné par l'Union des maisons et marques de vin. Au total, 600 000 masques ont été expédiés aux maisons de Bordeaux, de Loire et du Rhône, de Bourgogne, Beaujolais, Jura et Savoie. Ils devraient permettre de subvenir aux besoins des salariés pour les dix prochaines semaines. Ces masques viennent compléter le dispositif de règles sanitaires strictes adoptées par les maisons de vin.

Emploi Saisonniers : la MSA publie une fiche de consignes sanitaires

Le 29 mai, la MSA a annoncé avoir mis en ligne une fiche de consignes sanitaires sur l'accueil, l'hébergement et l'organisation du travail des saisonniers. Elle est destinée à tous les employeurs de main-d'œuvre saisonnière et liste de nombreux conseils pratiques à mettre en place dès l'arrivée des travailleurs sur le sol français, depuis l'organisation du transport à la mise en œuvre de la quatorzaine (ou mesure équivalente) jusqu'à l'organisation adaptée du travail sur l'exploitation. Les professionnels de santé de la MSA recommandent aux employeurs d'être bien approvisionnés en produits d'hygiène et en bouteilles d'eau individuelles, d'utiliser des moyens de communication adaptés, de nettoyer fréquemment les lieux et les équipements partagés, d'organiser différemment les flux de personnes et les vestiaires. Concernant l'hébergement, les chambres doivent être occupées au maximum à moitié (sauf familles) et les lits doivent être espacés d'au moins un mètre et séparés par un écran de protection.

ZNT Première charte validée dans la Nièvre

La préfecture de la Nièvre a validé la charte Zones de non-traitement (ZNT) proposée par la profession, a-t-on appris auprès de la FNSEA le 2 juin. Cela fait de la charte nivernaise la première à entrer en vigueur depuis la parution de la réglementation sur les phytos en décembre dernier. « *La plupart des chartes arrivent en fin de concertation dans les autres départements* », précise Christian Durlin, vice-président en charge de l'environnement à la FNSEA, alors que certaines Chambres ont prolongé les échanges de quelques semaines en raison de la crise. À l'issue de la concertation, les organisations professionnelles disposent d'un mois pour en traiter les résultats. Le même délai s'applique à la préfecture pour rendre son avis final.

Élections municipales

Reparti pour un tour

Jean-Luc Lecour a été reconduit dans ses fonctions de maire à Grenant-lès-Sombernon.

Il y a près de trois mois, le premier tour des élections municipales livrait son verdict dans 555 des 698 communes du département. Crise sanitaire oblige, de nombreux conseils municipaux ont été contraints d'attendre ces tout derniers jours pour se réunir et élire le maire de leur commune.

À Grenant-lès-Sombernon, aucune surprise : Jean-Luc Lecour a été reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de premier édile qu'il assure depuis 1999. Malgré ses 70 printemps, ce retraité agricole est toujours aussi motivé et déterminé à l'idée de *«faire avancer»* son village de 320 habitants. *«Mon équipe et moi avons un projet important pour cette nouvelle mandature, celui de rénover l'intérieur de notre église»*, indique notamment Jean-Luc Lecour. Membre du conseil municipal depuis 1971, cet ancien éleveur de bovins avait décidé de gravir un échelon supplémentaire il y a un peu plus de vingt ans, en se proposant comme maire de Grenant : *«je m'étais lancé car je me sentais soutenu et j'avais, m'avait-on dit à l'époque, le profil recherché pour faire avancer certains dossiers qui traînaient quelque peu»*.

Un report préférable

La France a t-elle bien fait de maintenir le premier tour des élections municipales le 15 mars, alors que le coronavirus se propageait de plus en plus sur le territoire ? Jean-Luc Lecour livre ici son point de vue : *«je reconnais qu'à l'instant t, j'étais 100% favorable à la tenue de ce scrutin. Nous avons tout mis en oeuvre pour assurer la protection des administrés, comme le gouvernement nous l'avait demandé. Les jours et semaines qui ont suivi, j'ai pourtant changé d'avis sur ma position, en voyant le nombre de malades se multiplier un peu partout en France… Le décès du maire de Beurey-Bauguay m'a fait beaucoup de peine, j'ai réalisé que le pays n'était pas prêt ou du moins pas en état d'organiser un vote le 15 mars. Je n'aurais jamais imaginé un seul instant que cette situation allait prendre une aussi grande ampleur, aussi vite… C'est facile à dire après, mais oui, ce premier tour aurait dû être reporté»*. Le second tour de ces mêmes élections a été fixé le 28 juin, une *«bonne»* date selon Jean-Luc Lecour : *«si la situation sanitaire continue de s'améliorer, il n'y a pas de raison de ne pas aller voter. S'il y avait eu un second tour à Grenant, j'aurais bien été content que tout se termine. En effet, en ce moment, la situation n'est pas toujours facile entre les anciens et futurs conseils municipaux. Le relais n'est pas toujours évident à assurer. Des amis qui sont actuellement dans cette position m'en ont récemment parlé»*.

Des masques, enfin !

Jean-Luc Lecour et les membres du conseil municipal de Grenant avaient commandé des masques à la communauté de communes Ouche et Montagne :*«nous avons deux masques par habitant. Les administrés étaient invités à venir les récupérer en mairie à partir du 18 mai. Tout le monde était visiblement content de les recevoir, même si un certain nombre d'entre eux en avaient déjà confectionnés eux-mêmes, d'autres en avaient déjà achetés»*.

Jean-Luc Lecour estime que la crise sanitaire est actuellement sur sa phase descendante: *«je pense qu'elle est sur la bonne voie, au moins dans nos campagnes. En revanche, dans les villes, c'est autre chose, la situation paraît beaucoup plus compliquée. Quand je vois certains comportement dans les grandes zones urbaines, je me dis que ce fléau est peut-être encore loin d'être terminé. Mais j'espère bien évidemment me tromper»*.

AG





«J'ai éteint la télé»

Le confinement n'a pas été très difficile à vivre pour Jean-Luc Lecour, à un détail près: *«cela n'a pas changé grand chose à mon quotidien, je dois le reconnaître. En campagne, dans un petit village et dans une exploitation agricole, nous sommes beaucoup mieux lotis que certains, même en respectant les mesures qui nous sont imposées. Une chose a toutefois été très pénible durant cette période : je veux parler des informations qui étaient divulguées à longueur de journée. J'en ai même éteint la télé... Franchement, je n'ai pas compris l'utilité de tous ces débats. Je capte 37 chaînes différentes, il devait bien y avoir autant de médecins qui parlaient en même temps sur tous ces canaux. Première remarque de ma part : ces professionnels de la santé n'étaient pas à l'hôpital alors qu'apparemment, il manquait du monde. Deuxième interrogation : à quoi ont donc bien servi ces débats? De mon humble position, je pense qu'ils auraient dû se mettre autour de la table tous ensemble et avoir une stratégie commune. Je n'ai pas compris, non plus, les discussions entre Macron et Raoult, alors oui, j'ai tout éteint chez moi, même la radio. Le monde politique s'est aussi invité dans les débats, je n'ai pas du tout apprécié, ce n'était vraiment pas le bon moment. Les députés, les sénateurs, la Région, le Département, la préfecture, l'association des maires et j'en passe nous rabâchaient tous les mêmes choses, ils auraient dû avoir là aussi un message collectif...»*
En plus d'une fin rapide de la crise sanitaire, Jean-Luc Lecour espère un nouveau départ de l'économie du pays : *«j'ai un gendre qui travaille dans la restauration. Confiné depuis le 15 mars, sa situation est pire que celle que l'on rencontre dans le monde agricole. C'est dire comme c'est compliqué, car la campagne s'annonce très mauvaise. Ici, nous récoltons moitié moins en foin. Les orges d'hiver et le colza, ils sont cuits avec la sécheresse. La paille est recherchée de partout»*.

Une première expérience

Fabien Cordier est le nouveau maire de Saint-Seine-l'Abbaye. Cet agriculteur de 47 ans a occupé les fonctions de conseiller, troisième et premier adjoint depuis 2007 avant de se lancer dans l'aventure. *«L'ancien maire souhaitait passer la main et j'ai accepté de prendre la relève. Cette décision s'est prise en famille, car ce poste demande du temps et de la disponibilité. Il faut savoir jongler entre l'activité professionnelle, les réunions et les rendez-vous municipaux»*, indique Fabien Cordier. Celui-ci dispose d'une équipe motivée pour mener à bien de beaux projets : *«au début du précédent mandat, nous avions terminé des travaux conséquents sur la thématique de l'assainissement. Ces projets sont très intéressants, ils permettent de rencontrer beaucoup de monde et sont très utiles pour la commune et sa population. Maintenant, nous nous lançons dans un projet de maison de santé, c'est une motivation supplémentaire pour occuper ce poste. L'objectif est de gagner en attractivité, développer l'économie et l'habitat à Saint-Seine»*. Fabien Cordier, dont l'exploitation se trouve sur la commune de Francheville, cultive 160 ha de grandes cultures : *«un assolement classique, avec des céréales et du colza. Pour ce dernier, ce sera néanmoins la dernière fois ! J'en ai 35 ha cette année et je devrais récolter entre 5 et 15q/ha avec tous les déboires que nous connaissons. Dans le secteur, il n'y a plus un seul colza qui tient debout, ou presque. J'envisage, la campagne prochaine, de faire du pois et du triticale. J'aurais bien semé de la féverole mais cette culture demande pas mal d'eau, j'ai peur de prendre un risque trop important. L'idée de mettre encore un peu de colza m'est passée par l'esprit, mais je viens d'apprendre que ma compagnie n'allait plus le prendre en compte dans l'assurance récolte»*.

Productions végétales

La mauvaise direction

Le président de JA21 déplore le retrait d'un nombre grandissant de matières actives. Les impasses techniques en grandes cultures pourraient se multiplier dans un avenir très proche.

Les moissons approchent à grands pas dans le département. Pour un certain nombre d'exploitations, cet exercice s'annonce une nouvelle fois compliqué à cause de la sécheresse printanière. *« Aucune goutte d'eau pendant sept semaines consécutives, ça ne pardonne pas »*, observe le président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or à l'issue d'un tour de ses parcelles. L'exploitant de Verrey-sous-Salmaise regrette que ces précipitations ne soient pas arrivées un peu plus tôt sur le calendrier : *« celles-ci devraient tout de même minimiser les impacts dans certains secteurs et certaines productions. Mais c'est vrai, il est vraiment dommage qu'elles ne soient pas tombées plus en amont, elles auraient été bien plus bénéfiques pour les petites terres du plateau »*.

Moins de possibilités

Plus loin que les caprices de la météo qui restent incontrôlables par l'Homme, Antoine Carré en veut tout particulièrement au Gouvernement, dont certaines décisions réduisent comme peau de chagrin le champ d'actions des agriculteurs : *« je pense notamment aux retraits de plusieurs matières actives qui se font de plus en plus ressentir sur le terrain. Des produits sont sans cesse retirés du marché. Je pense au Cruiser, au Pyrinex au Proteus… Le Patton a disparu depuis cette année. Il nous reste un dernier organophosphoré avec le Boravi mais celui-ci est en grand danger… Les rares produits à disposition ont de faibles efficacités… Inutile de vous refaire un dessin avec ce qu'il se passe avec le colza. Nous n'allons bientôt plus avoir de tête de rotation, c'est une énorme impasse technique. Je pense que nous arrivons aux limites de l'agronomie : nous avons beau allonger nos rotations, il faut impérativement conserver des leviers chimiques si l'on veut continuer à produire un minimum ! Je pense au désherbage, mais aussi et surtout aux insecticides car cette année, nous avons dû faire face à de très fortes pressions d'insectes. La situation devient de plus en plus difficile avec des moyens de plus en plus restreints »*.

Taper très haut

Pour le jeune exploitant de Verrey-sous-Salmaise, le sujet doit faire l'objet de discussions au plus haut rang, une rencontre avec le Premier ministre voire le Président de la république doit même être envisagée : *« il faut arrêter de taper systématiquement sur la chimie. Les agriculteurs l'utilisent à bon escient, faut-il le rappeler. Il nous faut des discussions claires sur ce dossier. Il est bien trop facile de tout mettre sur le dos de l'Europe : les néonicotinoïdes, par exemple, sont interdits depuis cette année seulement à l'échelon européen. La France a été bien en avance sur ce point. N'oublions pas que notre pays joue un rôle non négligeable dans les décisions européennes »*.

AG

Un problème de « *fond* »

Antoine Carré se lance dans un état des lieux des différentes productions végétales autour de sa ferme. À l'évidence, les potentiels de rendements ont beaucoup mieux résisté dans les terres les plus profondes : *« là où il n'y a que 10 ou 15 cm, une grosse calotte est assurée. En orges d'hiver, les veines de terre ont été très marquées et même si certains épis se sont refaits, les rendements devraient tourner autour de 30 et 40 q/ha »*. Le JA espère avoir un peu plus de chance dans son blé : *« il se trouve cette année sur les meilleures parcelles de l'exploitation et devrait un peu mieux s'en sortir. Le potentiel semble pour l'instant assez préservé malgré la sécheresse, l'impact des conditions météo ne devrait pas aller au-delà des 15 q/ha de pertes dans le pire des cas. Les insectes ont été nombreux lors de cette campagne et j'ai dû intervenir, il est très rare que je le fasse. J'espère désormais un bon remplissage des grains avec les dernières pluies »*. En ce qui concerne le colza, une partie des parcelles de la ferme du Giboux a dû être retournée : *« celles qui restaient étaient magnifiques en sortie d'hiver, mais la floraison a été exécrable et je table désormais sur un rendement entre 15 et 20 q/ha. Des siliques se sont pourtant refaites, j'espère qu'il y aura de gros grains pour compenser »*. Antoine Carré se dit *« agréablement surpris »* par la pousse de l'herbe : *« nous étions très mal partis il y a plusieurs semaines, je craignais un rapide décrochage des prairies car j'ai un chargement assez élevé. Mais heureusement, les pluies régulières du mois de mai ont fait beaucoup de bien. Comme dans les grandes cultures, plus il y a de fond, mieux les prairies se sont tenues »*. Cinquante-cinq premiers hectares de foin ont été fauchés le 24 mai, avec de bonnes impressions : *« le tonnage est moyen, la qualité est au rendez-vous avec de très bons regains. Les échos que j'ai pour l'enrubannage sont également positifs. La luzerne, elle, tourne autour de 3 et 4 tonnes de matière sèche à l'hectare »*.



Chaud en paille

Antoine Carré partage ici ses inquiétudes pour le marché de la paille : *« tout le monde en recherche actuellement. Or, avec la sécheresse printanière, il y en a beaucoup moins qu'en temps normal. Les cultures sont beaucoup moins hautes et les précipitations de mai ne vont pas changer grand-chose à cette problématique »*. Le Côte-d'Orien s'attend à une situation *« de plus en plus tendue »* dans les prochaines semaines : *« aujourd'hui, on ne trouve déjà plus de paille à acheter en andains. Le prix, actuellement aux alentours de 70 euros/t départ ferme, a augmenté de 10 euros en peu de temps, et même de 20 euros depuis l'hiver. Heureusement, la majorité des éleveurs ont anticipé leurs achats, mais tout n'est pas réglé pour tout le monde »*. Antoine Carré observe aussi, sans vouloir lui *« jeter la pierre »*, que le développement de l'agriculture biologique a *« quelque peu changé la donne »* dans le marché de la paille : *« les agriculteurs récemment convertis étaient jusqu'à présent autosuffisants voire excédentaires en paille. Ils se retrouvent désormais en position d'acheteurs. Encore une fois, je ne veux surtout pas taper sur le bio, c'est juste un constat, mais la situation est encore plus tendue, surtout dans ce contexte où le changement climatique ne fait que s'accentuer. J'entendis dire que la paille de l'agriculture conventionnelle pourrait leur être interdite à l'avenir, mais ça ne sera pas possible pour pouvoir nourrir tous les animaux des cheptels concernés. Si cette décision est réellement prise, ce sera là encore une nouvelle impasse technique »*.



« Nous avons besoin de produits chimiques pour continuer de produire un minimum, c'est comme ça, c'est ainsi », souligne Antoine Carré, qui souhaite que le syndicalisme majoritaire et ses associations spécialisées *« se serrent les coudes »* et défendent leur position au national.



Élevage caprin

Trois métiers en un

Rémy Bonnevie a créé sa propre chèvrerie il y a quelques mois à Quemigny-sur-Seine.



Trois cents fromages sont fabriqués chaque semaine à la ferme.

Élever, transformer, vendre, rien que ça ! À seulement 24 ans, Rémy Bonnevie s'est lancé un sacré défi en se lançant dans un élevage caprin à Quemigny-sur-Seine, petit village situé entre Baigneux-les-Juifs et Aignay-le-Duc. Après un bac pro obtenu au lycée de Quetigny, ce jeune hors cadre familial s'est formé au milieu agricole en travaillant deux années dans un élevage de vaches laitières à proximité de son habitation.

Le désir de s'installer seul s'est vite fait ressentir et Rémy Bonnevie s'est officiellement mis à son compte le 18 novembre 2019 : *« je suis arrivé dans cette commune il y a environ quatre ans, j'ai acheté l'ancienne pisciculture de Quemigny. J'avais quelques chèvres et déjà beaucoup d'affinités avec cet animal. Deux hectares de prés entourent la maison, c'était l'occasion de valoriser tout ça ! »*

25 chèvres en production

Son cheptel est actuellement composé de 25 chèvres de races alpine et rove, touts élevées à l'herbe. La *« Chèvrerie de Rémy »* s'est dotée d'un laboratoire de transformation et d'un petit espace de vente. Rémy Bonnevie propose des fromages blancs, frais, affinés ou à tartiner qu'il fabrique lui-même avec la plus grande passion. Des petits bouchons d'apéritif font également partie de sa gamme de produits. Il y en a pour tous les goûts, d'autant que ce transformateur ne manque pas d'idées. Celui-ci réalise en ce moment des fromages aromatisés au poivre et à l'échalote.

Un gros coup dur

La crise sanitaire n'a pas été facile à vivre pour son exploitation, mais un rebond très rapide est espéré : *« les ventes ont été considérablement freinées ces dernières semaines, alors que les lactations débutent en février… Ce n'est vraiment pas de chance de vivre ça à ce moment-là, quelque temps seulement après mon installation… Moins de clients sont venus sur la ferme, les magasins avec lesquels je travaille avaient fermé pour la plupart… Pour m'adapter, j'ai réalisé davantage de livraisons mais cela n'a pas suffi pour écouler l'intégralité des produits transformés… »* Rémy Bonnevie, qui travaille déjà avec des grandes surfaces à Semur-en-Auxois et Venarey-les-Laumes, souhaite agrandir sa clientèle et est prêt à se déplacer jusqu'à Dijon pour livrer des commandes groupées. Sa présence sur plusieurs marchés est d'ores et déjà programmée pour 2021.



Le jeune éleveur, ici avec l'un de ses boucs.

Double actif

Le Côte-d'orien réalise d'énormes semaines de travail avec des cumuls dépassant parfois 90 heures : *« je suis double actif, j'ai un contrat de 30 heures à la Fromagerie de la Barque à Aisey-sur-Seine. Je prévois de vivre pleinement de ma nouvelle activité dès l'an prochain. Travailler à côté me permettait d'engendrer moins de risques. En effet, il n'est jamais simple de commencer une nouvelle activité en montant sa propre entreprise »*. Le petit magasin de la *« Chèvrerie de Rémy »* est ouvert de février à novembre, du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30 et de 19 h à 20 h 30, le samedi de 11 h à 20 h 30 et le dimanche de 9 h à 19 h Contact : 06 85 51 14 04, 09 67 59 19 64 ou page Facebook *« La chèvrerie de Remy »*.

AG

Territoire

Une nouvelle sous-préfète à Beaune

Myriel Porteous a officiellement pris ses fonctions le 2 juin.

Beaune et son arrondissement ont une nouvelle sous-préfète depuis le 2 juin. Myriel Porteous est titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un DEA en sciences criminelles. Elle a commencé son parcours professionnel en 1980, en qualité de rédacteur conseil en droit des sociétés puis a rejoint la Compagnie générale de chauffe en 1983, à Lille, en tant qu'attachée administrative chargée de la gestion du contentieux du groupe. En 1988, elle a intégré le Conseil général du Vaucluse. En 2002, elle est devenue chef du service Gestion opérationnelle de la Direction départementale de la sécurité publique du Vaucluse. En 2007, elle prend le poste d'adjoint au chef du bureau des étrangers et nationalité à la préfecture du Vaucluse avant d'y être nommée chef de cabinet du préfet en 2011. Nommée directrice des services du cabinet du préfet de la Lozère en 2014, elle devient sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) en 2016 puis sous-préfète de l'arrondissement de Limoux (Aude) en 2018. À Beaune, elle remplace dans cette fonction Jean-Baptiste Peyrat.



Myriel Porteous a pris son troisième poste de sous-préfète à Beaune, après des fonctions similaires dans les Hautes-Pyrénées et dans l'Aude.

Berty Robert

Paille

Des besoins en cours d'évaluation

La Chambre d'agriculture recense les différents besoins en paille des éleveurs côte-d'oriens restant à couvrir à ce jour.

La Chambre d'agriculture souhaite évaluer les différents besoins en paille pour tenter de proposer des alternatives aux éleveurs actuellement en difficultés dans leurs requêtes. Un courrier électronique a été envoyé vendredi dernier à l'ensemble du fichier des éleveurs destinataires du bulletin fourrages (Herbe Hebdo) avec un questionnaire à remplir et renvoyer pour ce vendredi 5 juin. Les élus de la Chambre d'agriculture, et notamment Vincent Lavier, président, et Christophe Lechenault, président du pôle élevage, rappellent le contexte : *« Les années passent, aucune ne se ressemble, mais pourtant pour la troisième année consécutive, les éleveurs vont une nouvelle fois devoir faire face à un manque de fourrages sur les exploitations. Après deux années de sécheresse épuisant les stocks fourragers, les récoltes de paille de céréales s'annoncent cette année très limitées et des achats complémentaires de paille plus importants sont à envisager pour de nombreuses exploitations d'élevage afin de garantir l'hivernage des animaux lors de la prochaine campagne. Des éleveurs ont peut-être déjà trouvé des alternatives pour leur exploitation, cependant nous avons encore des personnes qui nous font part de leurs difficultés à trouver de la paille, notamment au sein des secteurs d'élevage plus marqués. Afin d'avoir une visibilité des besoins restant à couvrir, et tenter de proposer des alternatives dans la recherche de paille, nous proposons un questionnaire rapide, à renvoyer pour cette fin de semaine »*.



Le questionnaire à l'initiative des élus, est à renvoyer pour ce vendredi 5 juin.

Le lien internet se trouve à la fin du mail envoyé vendredi dernier. Les éleveurs qui n'ont pas été destinataires de ce mail peuvent envoyer une demande à Claire Debrut, conseillère bovins viande et fourrages (claire.debrut@cote-dor.chambagri.fr).

AG

Pommes de terre

L'activité s'est plus que maintenue

Un agriculteur côte-d'orien évoque ses ventes de pommes de terre durant la crise sanitaire.



Yoann Garreau, ici lors de la récolte 2019 au nord de Dijon, a connu une très forte demande de ses produits.

Les ventes de pommes de terre ont eu la frite durant le confinement. Yoann Garreau, l'un des trois associés de l'entreprise Agro DFG à Saint-Julien, n'avait jamais connu un tel engouement pour ses produits frais : « *La demande a été très forte, à l'image de tous les produits de saison d'ailleurs. Les consommateurs avaient sans doute la peur de manquer. Nos ventes ont augmenté d'environ 50 % pendant les trois premières semaines du confinement. Des personnes sont venues s'approvisionner directement chez nous. Dans le même temps, nos clients habituels nous passaient des commandes plus importantes que d'accoutumée. Nous avons conditionné toute la semaine, même le samedi, pour arriver à suivre. D'ordinaire, nous n'avons pas besoin d'assurer cette tâche le week-end. Après ces trois premières semaines de folie, la tendance est revenue un peu plus à la normale. Nous n'avons plus aujourd'hui le moindre stock de pommes de terre fraîches et entières, nous attendons les prochaines récoltes qui débuteront à partir de mi-juillet* ».

Une tendance à nuancer

Le contexte semble tout autre pour le marché industriel et les pommes de terre transformées. « *À Agro DFG, nous ne sommes pas concernés, mais la situation paraît bien plus difficile dans ce secteur. Des stocks très importants de pommes de terre se sont formés avec la fermeture des usines et de la restauration. La clientèle n'était plus en face* », poursuit Yoann Garreau, qui a récemment échangé avec d'autres producteurs : « *ceux qui avaient du stock pour les industriels sont bien embêtés. L'impact semble tout de même limité pour la nouvelle campagne : McCain, par exemple, ne demande qu'un décalage des récoltes, avec des livraisons à réaliser en septembre plutôt qu'en juillet/août* ».

AG

Main-d'œuvre

L'agriculture toujours mobilisée

L'épidémie de Covid-19 est toujours au cœur de l'actualité et l'agriculture de Côte-d'Or est bien sûr toujours mobilisée pour assurer l'approvisionnement des denrées alimentaires. L'opération « *Des bras pour ton assiette* » suit son cours, à ce jour une trentaine d'employeurs ont déposé une mission afin de recruter des salariés.



Le besoin de main-d'œuvre est toujours important et devrait même s'amplifier dans les semaines à venir. En grandes cultures, les moissons arrivent à grands pas ! Les exploitants recherchent en particulier des conducteurs d'engins agricoles. Ces offres d'emploi sont certes peu nombreuses mais les employeurs recherchent des salariés disposant d'un minimum d'expérience. Il est donc toujours temps de postuler pour les candidats concernés ! Avec l'arrivée prochaine de l'été, nous arrivons également en plein « *boom* » des recrutements pour la production de légumes et de maïs semence. De nombreux postes sont à pourvoir, par exemple pour le tri des pommes de terre ou la castration des maïs, accessibles dès 16 ans. En viticulture, les travaux en vert se poursuivent et les vendanges s'annoncent précoces. Les viticulteurs recrutent d'ores et déjà leurs équipes de vendangeurs pour la fin du mois d'août. À noter qu'en Côte-d'Or, le président du Conseil départemental a validé la possibilité de cumuler le RSA avec le revenu du travail jusqu'à fin 2020. Nous invitons donc les bénéficiaires du RSA qui seraient intéressés par un emploi agricole à se rapprocher de l'Anefa ou à consulter des offres d'emploi sur nos plateformes. Salariés au chômage partiel, demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires du RSA ou même salariés à la recherche d'une conversion professionnelle… sachez que l'agriculture recrute, non seulement en période de crise ou de récolte, mais aussi le reste de l'année ! Pour toute question, contactez l'Anefa de Côte-d'Or (cote-dor@anefa.org). Pour consulter les offres d'emploi, rendez-vous sur la plateforme Wizifarm « *Des Bras pour ton assiette* » et sur le site www.lagriculture-recrute.org.

COMMUNIQUÉ

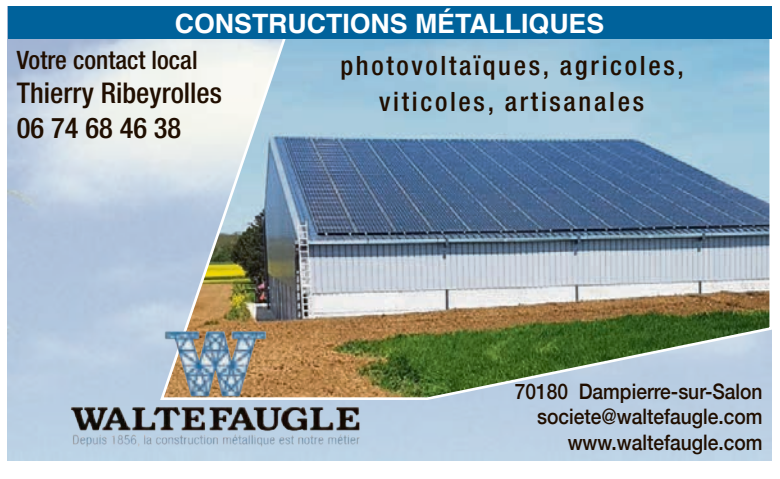
▶ En bref

Le GDS répond à vos questions

J'ai lu dans la presse qu'un cas de rage a été diagnostiqué début mai chez un chat de Côte-d'Or. Est-ce que cela présente un risque pour les animaux d'élevage ?
La rage est une maladie neurologique causée par des virus qui peuvent être différents d'une espèce mammifère à l'autre. C'est une maladie animale qui peut être transmise à l'Homme. Dans le cas présent, le typage moléculaire (EBLV-1) a montré que le chat a été contaminé par une chauve-souris. Ce type de virus n'est pas celui dont étaient atteints les renards. L'Institut Pasteur précise qu'« *Aucun cas de transmission d'un animal terrestre infecté par le virus ELBV-1 vers l'Homme n'a été rapporté à ce jour et qu'il n'est pas ou peu pathogène pour l'Homme et les carnivores domestiques* ». La rage chez les chauves-souris est répandue partout en France. Jusqu'à 10 cas peuvent être confirmés chaque année. La déclaration au vétérinaire de tout comportement anormal des animaux, en particulier de compagnie reste essentielle dans la prévention contre cette maladie.

Recherches de maître d'apprentissage

Joffrey recherche un maître d'apprentissage pour suivre la formation BTSA productions végétales dès septembre 2020 pour une durée d'un an (car il dispose d'un niveau d'études lui permettant). Diplômé d'un bac S obtenu au lycée agricole de Fontaines, il a d'abord suivi une formation dans les métiers du sport. Il a également travaillé quelques semaines en contrat saisonnier dans les vignes et pour la castration du maïs. Très intéressé par les nouvelles techniques culturales, l'agriculture de conservation des sols et l'agriculture de précision, il aimerait trouver un contrat dans un de ces domaines, dans l'optique de faire son rapport de stage de son BTSA sur l'une de ces thématiques. Titulaire du permis B et véhiculé, il est mobile sur tout le département et en Saône-et-Loire.
Corentin, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture option production animale au CFA de Montmorot (39), recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation en élevage ou polyculture élevage pour une durée de 2 ans. Résidant dans le Jura, il faudra nécessairement un hébergement dans l'exploitation ou à proximité. Actuellement en classe de troisième, il a effectué un stage découverte dans une exploitation qui s'est très bien déroulé. Motivé et dynamique, Corentin désire travailler dans le milieu agricole depuis tout petit et n'envisage pas une autre orientation. **Contact : Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr.**



Ensilage

Un partenariat gagnant-gagnant

Marc Boiron est éleveur laitier à Parigny-les-Vaux. Depuis plusieurs années, il fait appel à Olivier Pieuchot pour l'achat de fourrage. Un partenariat gagnant-gagnant.


Marc Boiron et Olivier Pieuchot collaborent depuis plusieurs années.

L'entente entre voisins a parfois du bon. Impacté par la sécheresse de l'année dernière sur sa culture de maïs, Marc Boiron éleveur laitier (sur 109 hectares dont 37 hectares de maïs et 12 ha de blé) a dû trouver une solution pour obtenir du fourrage pour le reste de la saison. Il s'est alors tourné vers Olivier Pieuchot qui lui a proposé à la vente de l'ensilage de trèfle. Cela fait plusieurs années que les deux hommes travaillent ensemble. *« Un système qui est pratique car Olivier est voisin de mon exploitation, je peux donc avoir du fourrage rapidement en cas de besoin. Notre partenariat me permet de sécuriser mon système de production, d'autant que j'ai réalisé 65 % de rendement en moins sur le maïs en raison de la sécheresse de l'année dernière. Je n'avais donc plus assez de nourriture pour mes bêtes. Pour le chantier d'aujourd'hui (le 19 mai dernier), nous récoltons du trèfle qui doit être entre 35 et 40 % de matière sèche. L'optimum pour moi se situe entre 30 et 40 % de matières sèches »* explique cet éleveur laitier. De son côté Olivier Pieuchot explique : *« Il a un peu souffert du coup de chaud en début de printemps, mais comme je dispose d'un système d'irrigation, j'ai pu limiter un peu la casse. Cette entente avec Marc me permet de mon côté de toucher des aides liées aux protéines végétales »*. Ces aides ont été estimées pour 2019 à 188,50 €/ha pour les légumineuses fourragères.

Inquiétude pour la fin de l'année

Avec 75 vaches laitières de race Prim'Holstein, Marc Boiron commercialise 650 000 litres à l'année. En ce moment, les vaches laitières sont nourries chaque jour avec une tonne d'ensilage d'herbe, deux tonnes d'ensilage de maïs, un correcteur azoté non OGM et du pâturage. L'éleveur s'est engagé depuis plusieurs années dans la démarche *« C'est qui le Patron ? ! »* (voir encadré). Un engagement qui lui permet une meilleure valorisation du prix de son lait et qu'il juge indispensable pour apporter de la plus-value sur l'exploitation et se rémunérer au vrai coût de production. Dans le contexte de pandémie, Marc Boiron estime ne pas avoir été impacté sur le prix du lait pour les mois de mars et d'avril : *« Mon collecteur, la laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, nous avait informés de la possibilité de baisser notre production du mois d'avril à la demande de l'interprofession laitière et ce, moyennant une indemnisation. Sachant que je suis en augmentation d'effectif, cette solution m'était impossible car je ne peux pas arrêter la lactation des animaux. Ce surplus d'animaux a entraîné pour le mois d'avril une augmentation de production de 10 % par rapport à l'année précédente. À ce jour, on n'a pas l'obligation d'adapter le niveau de production, mais si le marché vient à être saturé, les choses pourraient changer et les prix pourraient être impactés »* estime-t-il inquiet.

THÉOPHILE MERCIER

La plus-value *« C'est qui le Patron ? ! »* pour Marc Boiron

La plus-value du lait en démarche « C'est qui le Patron ? ! » pour le mois d'avril est de 40 € les 1 000 litres.
Le prix de base garanti par cette démarche est de 390 € les 1 000 litres.
Le volume valorisé dans le cadre de la démarche *« C'est qui le Patron ? ! »* est de l'ordre de 1/3 du volume produit. Il varie chaque mois en fonction du volume commercialisé par la laiterie.
La démarche répond à un cahier des charges dont les principaux points sont :
- alimentation sans OGM,
- obligation de pâturage pour les animaux,
- respect du bien-être animal.
***« J'ai été intéressé par cette démarche proposée par la laiterie. Elle correspondait en plusieurs points à mes pratiques et j'ai adhéré sans difficulté au "sans OGM" pour permettre d'intégrer la démarche. Aujourd'hui plus qu'hier, le "sans OGM" a le vent en poupe et je suis satisfait de m'être engagé dans cette voie »* confie l'éleveur laitier.**


Marc Boiron s'est engagé dans la démarche « C'est qui le patron ? » qui lui permet d'améliorer la valorisation de sa production de lait.

Élevage

Des pommes de terre dans l'ensilage

Avec le confinement et la fermeture des restaurants, les débouchés pour les producteurs de pommes de terre de son réduits faisant chuter de fait les prix sur les marchés. Cette situation a profité à Emmanuel Guillaumot, éleveur dans le Morvan.

Le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres. Cette expression bien connue s'est vérifiée durant cette période de confinement.

Profitant de la chute des prix des pommes de terre destinées à la transformation pour les frites pour les *fast-foods* notamment, certains éleveurs n'ont pas hésité à en acheter en complément de leur fourrage.

C'est le cas notamment d'Emmanuel Guillaumot, éleveur à Ouroux-en-Morvan. *« J'ai eu cette opportunité-là et je n'ai pas hésité. J'en ai acheté environ 60 tonnes pour 35 euros la tonne. L'amidon apporte de l'énergie aux bêtes, je me suis dit que c'est une bonne occasion d'enrichir ma ration. D'autant que cette année ma récolte d'ensilage n'est pas bonne (environ 30 % de moins), cette solution peut compenser un peu le manque de marchandise »* estime-t-il.

Une mauvaise récolte qui s'explique selon lui par un temps trop chaud combiné au vent qui a pénalisé le rendement.

THÉOPHILE MERCIER



Emmanuel Guillaumot va mélanger les pommes de terre à sa récolte d'ensilage.

Des cigognes s'invitent à la fenaison



Une dizaine de cigognes étaient ainsi présentes au moment de l'ensilage

Image insolite ce lundi 18 mai. Des cigognes visiblement très à l'aise ont profité du chantier d'ensilage chez Claude Pacquet à Magny-Cours pour se délecter des souris et autres rongeurs présents sous les andains. Ces oiseaux échassiers s'invitent régulièrement dans le secteur au moment des chantiers de fenaison. Des moments étonnants qui rendent sans doute le travail plus agréable pour les agriculteurs présents à ce moment-là.

THÉOPHILE MERCIER

Marchés

« La crise a maintenu le prix du bétail »

Quelques mois après le début de la pandémie, nous avons voulu faire le point sur le niveau des cours sur les marchés au cadran. Éléments de réponses avec Martial Tardivon, chef des ventes à la Sicafome de Moulins-Engilbert.



Pour Martial Tardivon, c'est le mouton qui tire le mieux son épingle du jeu dans cette crise.

■ **Avez-vous ressenti un effet covid sur le niveau des ventes aux marchés au cadran de la Sicafome ?**

Martial Tardivon : *« Non, il n'y en a pas eu ou du moins pas encore pour le moment. En mars et avril nous avons même eu un gros regain d'activité dans le broutard en direction de l'Italie. Après dans les semaines qui ont suivi, les cours se sont bien tenus ce qui est à souligner. Nous avions une crainte qu'il n'y ait plus de cotation ni de référence durant la crise, mais nous avons été rassurés par des acheteurs qui avaient de gros besoins pour l'Italie. Les pays tiers comme Israël, le Maroc et l'Algérie ont également permis de tenir le marché. Un relais a pu se faire entre eux et l'Italie qui a été très demandeuse entre mars et avril mais qui a connu un coup de frein ensuite en raison de la baisse des cours sur le taurillon gras. Cette continuité a permis la sortie des derniers lots de broutards repoussés de stabulation en attendant les taurillons de pré ».*

■ **Qu'en est-il du niveau des cours ?**

MT : *« Les ventes sont régulières mais les prix ont nettement diminué par rapport à l'an dernier sur la même période. Dans les mâles taurillons ou broutards de nouvelle saison, je constate une diminution de 15 centimes. Celle-ci s'explique par la baisse du prix du taurillon gras que ce soit en France ou en Italie sachant que c'est toujours le prix du gras qui influe sur le maigre. Dans la voie femelles de moins de deux ans à l'export, on est à 10 centimes de moins que l'an dernier. Ce phénomène est directement lié à la situation italienne et au marché espagnol qui est au point mort ».*

■ **Dans ce contexte, comment s'est passée votre foire-concours de culards du 14 mai dernier ?**

MT : *« Une foire de bonne tenue malgré les mesures de confinement. 80 % de la salle était réservée aux acheteurs et le public n'avait pas accès au marché. Dans les prix, je dirais que cette foire-concours s'est bien passée avec des prix de ventes qui ont été identiques à l'an dernier. Pour moi dans le maigre, le culard n'a pas été impacté durant cette crise ».*

■ **Quelle est la filière qui tire son épingle du jeu ?**

MT : *« Sans hésitation, le mouton qui est plus cher que l'année dernière. Il y a eu un vent de panique au moment de Pâques où la filière a cherché à vendre coûte que coûte. À la Sicafome, ce ne fut pas le cas car j'organise toujours un marché 15 jours avant le week-end Pascal pour que les bêtes soient sur les étals entre les Rameaux et Pâques. Mais en raison de l'absence de demande le lundi du marché, j'ai dû tout simplement annuler la vente, ce qui ne s'est jamais fait auparavant. J'ai préféré faire ça pour ne pas avoir des références de prix catastrophiques que je n'aurais jamais pu remonter. J'ai même eu des acheteurs qui m'ont averti qu'ils n'avaient pas une seule commande. Finalement nous avons gardé la marchandise et nous avons repoussé le marché une semaine avant les fêtes de Pâques et cette fois, nous avons eu un bon marché. Sur les agneaux actuellement, nous avons 20 à 25 centimes de plus du kilo vif par rapport à la moyenne du mois de mai 2019. Le printemps que nous connaissons cette année avec une pousse d'herbe régulière et l'absence de fraîcheur permet de sortir des agneaux de bonne qualité ce qui contribue à la hausse des prix de vente ».*

■ **Comment envisagez-vous la suite de la saison ?**

MT : *« Il va falloir être vigilant sur la fin de l'année car les experts nous annoncent des situations économiques difficiles en raison de cette pandémie. Si les faillites se confirment, nous allons être impactés indirectement et il va falloir être méfiant car ces cessations d'activité peuvent arriver en cascades. Il va nous falloir demander sans doute plus de garanties bancaires car des problèmes de trésorerie peuvent arriver ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

La vente en *live* fait des émules

La vente en vidéo expérimentée par la Sicafome depuis 2016 va s'exporter en dehors des frontières du département. Martial Tardivon a rencontré récemment les présidents des races ovines Île-de-France, Suffolk et Texel. Un premier essai aura lieu le 2 juillet prochain à l'occasion de la vente de béliers Suffolk à Verdilly à côté de Château-Thierry et le 17 septembre pour la vente de béliers de la race Texel. Si ces deux premières expériences sont concluantes, une opération similaire sera organisée pour les béliers Île-de-France. « *Le covid et le confinement ont accéléré le déploiement de ce service, et nous en sommes très satisfaits* » nous a confié Martial Tardivon.

Préfecture

Possibilité d'ouverture des lacs et plans d'eau

Conformément à la réglementation (décret 2020-548 du 11 mai 2020) l'accès aux lacs et aux plans d'eau est interdit.

L'accès peut toutefois en être autorisé par le représentant de l'État dans le département, sur proposition du maire, pour les usages de loisirs (randonnée pédestre, cyclisme) et pour la pêche si les modalités et les contrôles nécessaires sont mis en place pour assurer les mesures d'hygiène nécessaires : distanciation physique, gestes barrière, port du masque si les règles de distanciation ne peuvent pas être garanties, superficie individuelle garantie… etc.

Pour cela, les communes ou intercommunalités, propriétaires de plans d'eau, étangs et lacs, doivent transmettre leur demande au sous-préfet d'arrondissement et fournir une fiche technique dont le modèle est téléchargeable sur le site internet de la préfecture www.nievre.gouv.fr.

En complément de ces possibilités ouvertes sur les usages de loisirs, un travail sur la reprise des activités diverses (nautiques, plongée…) adapté à chaque site est en cours de finalisation entre l'état et l'Agence départementale du tourisme (ADT). Le plan de reprise global sera arrêté en concertation cette semaine.

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Viticulture

Vendanges : J - 100

Ce n'est pas encore une date officielle, mais à en croire les photos prises par les viticulteurs du département et publiés sur leur compte Facebook, les vendanges seront précoces cette année. Que ce soit dans l'AOC Pouilly-Fumé ou dans l'AOC Coteaux-du-Giennois.

Coteaux-du-Giennois, les vignes fleurissent rapidement avec la hausse des températures relevées ces dernières semaines.

Selon les spécialistes, les vendanges débutent généralement 100 jours après ce fleurissement, ce qui signifie que des chantiers devraient voir le jour vers la fin du mois d'août. Le compte à rebours a donc commencé pour les viticulteurs et vignerons nivernais.


Gaec Pabiot
Image de fleurs de vignes au stade de la floraison. Les vendanges devraient donc débuter vers la fin du mois d'août.

Expérimentation

Tester l'agriculture de demain

La Chambre d'agriculture, l'Agropôle du Marault et le réseau Impact ont engagé un partenariat depuis plusieurs mois afin de mener des expérimentations aussi bien en grandes cultures qu'en élevage.


Plusieurs thématiques végétales sont testées : orge, blé, triticale et méteil.

Tester l'agriculture de demain. C'est l'objectif des expérimentations menées par le réseau Impact et les établissements Dodat à la Ferme du Marault à Magny-Cours en partenariat avec l'association Agropôle du Marault et l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture. Ce travail lancé à l'automne dernier comprend trois thématiques végétales : orge, blé et triticale. Raphaël Sotty, le directeur de l'association nous explique la philosophie du projet : *« Nous mettons à disposition des surfaces agricoles afin que les acteurs du secteur agricole sensibilisent les agriculteurs sur les bonnes stratégies de fertilisations, sur les nouvelles variétés à utiliser ou encore les bonnes pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. Pour que le message ait du sens, il était indispensable d'avoir la Chambre d'agriculture à nos côtés pour qu'elle valide ou non les observations obtenues par ces acteurs. Notre idée est de profiter de la présence d'Impact et des établissements Dodat pour mener des tests variétés et voir ce qui peut-être applicable dans le département. Par ailleurs, le groupe vient apporter au Marault son savoir-faire et sa stratégie pour permettre à la Chambre d'agriculture de mener d'autres observations complémentaires en particulier sur l'utilisation de produits alternatifs aux phytosanitaires ». « Nous avons en effet une partie consacrée aux fongicides dans laquelle des expérimentations à bases d'extraits de plantes sont menées. L'avantage de ces expériences c'est aussi de pouvoir capter des données locales pour permettre d'affiner le conseil aux agriculteurs »* ajoute à son tour Judith Nagopaé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture. *« Derrière ces expériences, l'idée est de parler des pratiques agricoles positivement au grand public mais aussi aux élus lorsque nous serons amenés à les recevoir »* poursuit Raphaël Sotty.

Le pâturage dynamique à l'étude

En parallèle de ces expérimentations, l'Agropôle du Marault met à disposition du Legta de Challuy ainsi que l'équipe élevage de la Chambre des parcelles destinées à l'élevage. Ces dernières sont actuellement conduites en pâturage dynamique avec pour objectif d'étudier ce qui pénalise aujourd'hui cette pratique. *« Le découpage des parcelles, l'aménagement des points d'eau mais aussi le déplacement des animaux sont quelques-uns des points noirs du pâturage dynamique aujourd'hui. Le lycée étudie donc ici les hauteurs de pousse, fait le changement des animaux deux fois par semaine, ajuste et pèse les animaux à échéance régulière. Ce travail est mené avec l'établissement depuis deux ans qui a fait de cette plateforme un vrai espace professionnel. Mais à terme, nous avons l'ambition de montrer comment ce pâturage dynamique peut se mettre en place sans que cela ne prenne trop de temps aux éleveurs. Pour ce faire, nous voulons faire appel aux fournisseurs de matériels afin qu'ils proposent des solutions qui facilitent le travail des éleveurs. Cette partie est en cours de finalisations »* conclut Raphaël Sotty.

Expérimentations menées avec les agriculteurs

Pour implanter ces cultures tests, la Chambre d'agriculture s'est associée à Stéphane Humbert, céréalier installé à Mars-sur-Allier. Nous l'avons justement suivi le 26 mai dernier lors de l'implantation de la parcelle de soja en compagnie de l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture. Judith Nagopaé, nous détaille cette implantation : *« Nous avons choisi de mettre un module inoculum sur soja et en parallèle à cela une thématique désherbage mécanique sera positionnée sur les parcelles de l'agriculteur. Sur les autres espèces implantées au Marault, nous avons un module variété, un module fongicide, un module fertilisation et couvert mutli espèces de méteil. Le module de soja implanté récemment permet d'étudier l'ensemble des inoculums présents sur le marché et de tester ceux qui sont le plus intéressants par rapport à la culture implantée. Les résultats obtenus permettront d'orienter notre conseil vers les agriculteurs ».* Le soja peut-il alors devenir une culture durable dans le département au point de remplacer le colza ? *« Non car il s'agit d'une culture de printemps encore trop aléatoire pour le secteur. Par ailleurs, le soja à besoin de beaucoup d'eau, donc d'irrigation pour pousser correctement. Cette possibilité n'est pas donnée à tous les agriculteurs nivernais »* répond Judith Nagopaé.

Quoi qu'il en soit, il faut désormais patienter jusqu'en octobre pour connaître les premiers résultats de cette implantation de soja.

THÉOPHILE MERCIER


Judith Nagopaé collecte les données issues des expérimentations pour le service grandes cultures de la Chambre d'agriculture.


Fin mai, du soja avec un module inoculum a été implanté. Les résultats seront connus dans le courant du mois d'octobre.

▶ En bref

Syndical Une page se tourne à la FDSEA

Après six ans à la tête de la FDSEA, Stéphane Aurousseau a démissionné de ses fonctions de président le 2 juin dernier. *« Les circonstances de la passation sont particulières car il était initialement annoncé que je devais céder ma place lors de l'assemblée générale d'avril. Mais compte tenu de l'impossibilité d'organiser notre AG élective avant le mois de septembre, je ne souhaitais pas prolonger jusque-là. C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé de réunir le conseil d'administration pour y présenter ma démission »* a confié l'ancien président de la FDSEA. Le nom du successeur de Stéphane Aurousseau devrait être connu dans les prochains jours. Sauf surprise, Emmanuel Bernard devrait être élu président de la FDSEA.

Voirie Fauchage des bords de routes

Comme il le fait deux fois par an, au printemps et à l'automne, le service des routes du Conseil départemental de la Nièvre a repris son activité de fauchage aux abords des 4 370 km de routes de son ressort. 8 740 km d'accotements feront ainsi l'objet d'une première coupe de l'année. 19 tracteurs et leurs chauffeurs sont mobilisés pour cette opération nécessaire à la sécurité des usagers, à la protection du patrimoine routier et à la qualité paysagère des routes…

Le Département entend l'impatience des maires et des usagers quant à la réalisation de ces travaux mais le contexte sanitaire a engendré de nouvelles obligations et de nombreux détails à régler : l'organisation des centres routiers, la préparation des matériels qui n'ont pas pu être révisés et entretenus durant trois mois et qui vont passer directement de la configuration hivernale à la configuration estivale, les équipements de protection individuels (EPI), les conditions de changement des tenues, de prises des repas, de désinfection des intérieurs de tracteurs et de nettoyage des locaux… Une campagne de fauchage ne se résume pas à un chauffeur sur un tracteur…

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

▶ Formations

08 et 17/06 Cultures et agronomie

La Chambre d'agriculture organise une session de formation dont l'objectif est de connaître et de favoriser les insectes auxiliaires des cultures. Deux jours de formations sont prévus le lundi 8 et le jeudi 17 juin.
Renseignements et inscriptions auprès de Céline Beauvois 03 86 93 40 55.

FDSEA 89

Notre mobilisation commence à porter ses fruits

Alors que la nouvelle saison de chasse a commencé au 1er juin, la FDSEA de l'Yonne, qui n'a pas ménagé ses efforts, fait un premier bilan de la campagne écoulée.



Les parcelles de culture, comme le maïs ici, sont ravagées par les dégâts de sangliers.



Les sangliers détruisent les jeunes pousses. Certains agriculteurs vont semer pour la troisième fois cette année.



Yves Erfort ne peut que constater les dégâts dans ses prairies. Les trous causés par les sangliers sont de plus en plus récurrents.

L'Yonne est l'un des départements français les plus touchés par les dégâts de sangliers et la pression sur le terrain devient insupportable pour de nombreux agriculteurs. La FDSEA 89 a toujours été mobilisée sur le dossier sangliers. Mais depuis deux ans, elle redouble d'efforts pour trouver des solutions et endiguer le problème.

Les populations de suidés explosent partout sur le territoire, y compris dans des secteurs où leur présence était rare. Les dégâts sont de plus en plus conséquents et les agriculteurs sont excédés d'avoir à gérer ce problème inextricable alors que la situation météorologique est déjà compliquée. La présence des sangliers en trop grand nombre empêche aussi les agriculteurs d'implanter certaines cultures dont ils sont friands, certains exploitants, découragés, ont dû arrêter les pois ou le maïs.

Cet automne, la FDSEA a organisé huit réunions sangliers dans tout le département pour faire un état des lieux précis des situations et identifier les zones de dégâts et les chasses alentour. En travaillant de concert avec l'administration et la FDCY, un arrêté a été pris en avril pour permettre les tirs de destruction sur deux mois.

3 000 sangliers de plus abattus cette année

Avec le confinement, la chasse s'est terminée avant le 31 mars. Toutefois, certaines chasses avaient déjà arrêté les battues dès fin février. Au 31 mars 2020, dans l'Yonne, 17 054 sangliers ont été abattus durant la période de chasse (contre 14 485 en 2018-2019). La FDSEA de l'Yonne se félicite de cette hausse du nombre de prélèvement et remercie les chasseurs qui ont joué le jeu en limitant leurs populations.

Les tableaux de prélèvement des chasseurs ayant demandé les autorisations de destruction sont à renvoyer avant le 15 juin. Les demandes de destruction se faisaient en ligne et il y avait deux possibilités : tirs de deux heures avant à deux heures après le coucher du soleil et tirs de nuit. 83 demandes ont été déposées pour les tirs *« en journée »*. Les tirs de nuit étaient plus complexes à mettre en œuvre car ils demandaient un équipement spécifique ainsi que la présence de deux personnes sur place (une pour tirer et une autre pour tenir le système d'éclairage). Neuf demandes de tirs de nuit ont été déposées mais seulement deux ont pu être validées. En effet il fallait faire une demande de tirs *« en journée »* avant de pouvoir déposer la demande de tirs de nuit et certains n'avaient pas respecté cette marche à suivre. La FDSEA regrette qu'il n'y ait pas eu plus de tirs de nuit effectués car l'obtention de cette possibilité était une réelle opportunité pour la protection des cultures.

Passer le permis chasser

Les tirs de destruction devaient être déposés par le détenteur du droit de chasse et sans demande de sa part, par les agriculteurs titulaires du permis de chasse en cours de validité. L'un des constats faits lors des réunions sangliers était que peu d'agriculteurs sont chasseurs. Afin de remédier à ce manque, la FDSEA de l'Yonne a prévu de se rapprocher de la FDCY et d'encourager les agriculteurs à passer le permis de chasser. Le fait d'avoir un permis en règle permet aussi aux agriculteurs de pouvoir tirer d'autres nuisibles tels que les pigeons ou les corbeaux.

La FDSEA de l'Yonne va continuer le travail entrepris sur ce dossier essentiel et au cœur des problèmes de terrain. La hausse du nombre de sangliers tués doit continuer tant que les dégâts ne reviennent pas à un seuil acceptable. Certaines zones sont aujourd'hui dans une situation très compliquée en raison des conflits locaux liés à la mauvaise gestion des populations par les chasseurs des zones concernées. Bien souvent, les zones de forts dégâts se situent en périphérie de chasses commerciales. Les chasseurs des chasses locales sont contraints de gérer les clôtures et sont pénalisés par le surcoût engendré localement par les dégâts.

La FDSEA 89 compte trouver des solutions, juridiques notamment, pour défendre les exploitants de ces territoires sinistrés. Dans ce combat, l'administration départementale est un réel partenaire et permet de mettre en place des solutions efficaces comme ce fut le cas pour les tirs de destruction de nuisibles.

MARIANNE RANQUE,
ANIMATRICE SYNDICALE DE LA FDSEA 89

« Cet hiver, cela a été catastrophique »

Agriculteur-chasseur à Turny, Julien Bouzonie a effectué les tirs de nuit autorisés par la Préfecture de l'Yonne, sur ses parcelles à Venizy, fortement impactées par les dégâts de sangliers. *« Je suis agriculteur et chasseur. Je chasse depuis que j'ai l'âge de pouvoir le faire. J'adore la chasse, c'est ma grande passion. Mais le problème, c'est qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de chasseurs qui confondent gérer une population de sangliers et faire de l'élevage porcin, sans contrôler les populations et sans faire le boulot qu'il y a à faire. J'ai des champs où les dégâts sont de plus en plus importants. Cet hiver, cela a été catastrophique. Je n'ai jamais vu des champs aussi dévastés que cela. Le Préfet a autorisé, sous certaines conditions, des tirs de nuit, ce qui est très bien pour nous. Mais le problème, c'est que les demandes et mises en œuvre sont compliquées, cela aurait pu être plus simple et aurait pu mieux fonctionner. J'ai des céréales, quelques vaches et une production avicole également. C'est surtout les céréales qui sont impactées. Je fais du colza, du blé, de l'orge, du sorgho, de l'orge de printemps et des petits pois, où j'ai énormément de problèmes et où je suis allé faire des tirs de nuit. Les gros problèmes sont venus dans les parcelles de colza en hiver et sur les pois lorsqu'ils étaient semés. Je dirais même que ces gros problèmes ont commencé avant la dernière moisson. Il y a des champs où je n'ai pas pu semer, ou pas dans de bonnes conditions, car les sangliers avaient tout retourné dans l'ancien colza. Si le champ n'avait pas été retourné par les sangliers, j'aurais semé directement dedans et le blé serait beau aujourd'hui. Alors qu'à l'heure actuelle, il est minable ».** C. L.

« Il y a un ras-le-bol collectif »

Yves Erfort est agriculteur à Venouse. Dans ses cultures comme dans ses prairies, les dégâts causés par les sangliers sont nombreux. ***« Depuis cinq ou six ans, nous avons d'énormes dégâts de sangliers qui retournent tout. Cela fait des trous partout. Et par conséquent, nous allons beaucoup moins vite dans les champs. Nous ne pouvons plus dépasser les 3 km/h. Bout à bout, c'est beaucoup de temps de perdu. Sans compter les douleurs physiques au dos et aux cervicales car nous sommes secoués dans tous les sens dans le tracteur, et le matériel qui se casse régulièrement. Aussi, nous nous retrouvons avec beaucoup de terre dans le foin à cause des trous. Nous nous tordons également les chevilles lorsque nous descendons. C'est devenu ingérable. Il faudrait faire davantage de battues administratives pour réguler la population de sangliers. Je n'ai pas mon permis de chasse mais je vais devoir finir par le passer. Mais moi, je suis éleveur, je ne suis pas tueur. Il y a un ras-le-bol collectif : il faut aller poser des clôtures électriques, il faut se lever à 4 heures du matin (pour les agriculteurs-chasseurs) pour effectuer des tirs de nuit et y retourner le soir. Les agriculteurs ont une vie de famille et nous avons d'autres choses à faire que de tirer des sangliers dans un périmètre très restreint. Car le tir ne peut se faire que si le sanglier est dans la parcelle. Nous, au Gaec, nous avons décidé de ne clôturer que les parcelles de maïs. Tant pis pour les autres productions. J'ai des pois chiches qui sont complètement ravagés, toutes les cultures sont atteintes. Mettre des clôtures partout n'est pas possible. Il faut changer la batterie de la clôture toutes les semaines. Malgré tout, les sangliers passent à travers. Là, nous allons semer pour la troisième fois ».*** C. L.

Foins

De la bonne qualité, malgré une quantité hétérogène



Pour le Gaec Erfort, les foins ont débuté le 21 mai et se termineront dans les prochains jours.

Après avoir terminés l'enrubannage, les agriculteurs sont maintenant dans les champs pour faire les foins. Une activité qu'ils vont poursuivre durant encore quelques jours. Pour l'heure, la qualité est là, même si la quantité n'est pas présente sur tous les secteurs, notamment dans les zones sèches.

Comme beaucoup d'agriculteurs en ce moment, Yves Erfort, du Gaec Erfort (où il est associé avec son frère Joël) à Venouse, est dans ses champs pour faire les foins. *«Nous avons fini l'enrubannage qui avait commencé, pour nous, le 23 avril»*, indique-t-il. *«Nous avons 400 ballots enrubannés dans les prairies et une centaine dans les trèfles. Là, nous sommes en pleine saison pour le foin. Nous en sommes à peu près à 150 ballots de foin, pour le moment (à l'heure où nous écrivons ces lignes). Les foins ont débuté le 21 mai et vont se terminer dans les prochains jours. Quand cela va bien, le foin se fait sur au moins deux semaines»*.

Le Gaec Erfort, c'est 240 hectares et 85 vaches allaitantes. C'est 63 hectares de prairie permanente et une dizaine d'hectares de maïs ensilage. *«Au total, il y a environ 100 hectares d'herbe à disposition. Et sur ces 100 hectares, nous faisons entre 25 et 30 hectares d'enrubannages et entre 30 et 35 hectares de foin»*, précise Yves Erfort.

L'enrubannage, le Gaec Erfort en fait souvent *«dans la dernière partie du pâturage tournant des animaux. Cela permet de récolter de l'herbe en avance, qui est riche en protéine, et qui permet de faire une repousse rapide de l'herbe de façon à ce qu'en fin de pâturage, les vaches aient à nouveau de l'herbe jeune»*, explique-t-il.

L'été sec de l'an dernier n'a pas laissé de stock

Quant au foin ? *«Pour l'instant, nous avons un printemps sec, alors nous faisons du foin de très bonne qualité»*, assure Yves Erfort. *«Par contre, en quantité, c'est hétérogène. Dans les zones humides, la quantité est là, mais dès que nous arrivons dans les zones saines ou sèches, il n'y a pas grand-chose qui a poussé. Cela dépend vraiment des secteurs»*.

Aussi, l'été très chaud et sec qu'il y a eu l'an dernier n'a pas laissé de stock d'avance. *«Nous avons beaucoup consommé»*, confie Yves Erfort. *«Avec les changements climatiques, nous ne pouvons pas lâcher les animaux tôt l'hiver, car les terres sont humides. Et dès qu'il fait chaud et un peu sec, c'est le désert»*.

Mais les stocks du Gaec Erfort devraient être suffisants cette année, grâce à un autre agriculteur. *«J'ai un collègue qui fait de la luzerne et qui m'a proposé la totalité de la récolte de son exploitation. Au total, il y a une vingtaine d'hectares d'herbe en plus à faire, ce qui devrait constituer un bon stock final pour l'exploitation»*, conclut Yves Erfort.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelles bonnes conditions pour faire un foin de qualité ?

***«Pour faire un bon foin, il faut pouvoir le faucher assez tôt, quand l'herbe arrive tout juste au stade épiaison. Puis, il faut avoir cinq-six jours de soleil avec du vent, comme nous avons eu la semaine dernière. Et que le sol soit relativement sain. Cela permet de faucher et de faner deux fois. Avec le vent et le soleil, cela sèche tranquillement. Ensuite, on andaine, on presse et on récole une herbe qui reste verte, bien sèche, sans poussière. C'est idéal pour les vaches»*, détaille Yves Erfort, du Gaec Erfort à Venouse.**



L'enrubannage est terminé. Le Gaec Erfort a fait au total environ 500 ballots prêts à être stockés.



AVE 89

Relevage, moissons, vendanges… Les recrutements sont lancés

À l'heure des grands travaux dans les champs et dans les vignes, les exploitations, maisons et domaines ont besoin de main-d'œuvre. AVE 89, groupement d'employeurs, se charge de mettre des salariés à disposition des exploitants, pour répondre à leurs besoins.



Pour les moissons, comme pour les grands travaux des champs et des vignes, AVE 89 se charge de mettre en relation des salariés avec les adhérents qui ont des besoins en main-d'œuvre.

AVE (Agri-Viti Emploi) 89, est un groupement d'employeurs se chargeant de mettre des salariés à disposition des exploitants agricoles et viticoles, pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Car lors des grands travaux dans les champs ou dans les vignes, beaucoup ont besoin d'aides extérieures pour effectuer les tâches du moment.

Dans les vignes, l'heure est au relevage. *« Nous avons pour le moment placé une dizaine de personnes en CDD à temps plein sur le Chablisien pour cette tâche* (à l'heure où nous écrivons ces lignes, ndlr) », indique Emeline Boutet, chargée de développement d'AVE 89. Le relevage continue dans les vignes et ce jusqu'à fin juin/début juillet, voire mi-juillet pour certains domaines. *« Alors, les besoins sont encore là »*, poursuit Emeline Boutet.

Une vingtaine de CV déjà reçus pour les moissons

Agri-Viti Emploi 89, comme son nom l'indique, c'est aussi de la mise à disposition de salariés à destination des agriculteurs, notamment pour la période des moissons qui devraient, selon les derniers dires, débuter autour du 15 ou 20 juin. *« Le recrutement est déjà lancé pour trouver un maximum de salariés dont les adhérents auront besoin »*, assure Emeline Boutet. *« Nous avons déjà reçu une vingtaine de CV en quelques jours (chiffre donné lors de l'entretien réalisé le 28 mai dernier, ndlr). Et d'autres vont encore arriver ».*

Quant aux vendanges ? Alors qu'elles devraient avoir lieu avec trois semaines d'avance cette année, si le temps se maintient, pour un début, avec les crémants, fin août, *« la campagne de recrutement va commencer d'ici quelques jours »*, affirme la chargée de développement d'AVE 89. Pour plus de renseignements, contacter Emeline Boutet au 06 03 21 67 29 ou à e.boutet.ave89@gmail.com.

CHRISTOPHER LEVÉ

► En bref

Pulvérisateurs Les nouvelles réglementations

Dans sa newsletter, la Chambre d'agriculture de l'Yonne informe d'un prolongement du délai de validité, pour le contrôle technique des pulvérisateurs. *« Conséquence du virus Covid-19, l'ordonnance 2020-560 du 13 mai modifie celle de référence 2020-306 et prolonge le délai de validité du contrôle technique et des contre-visites obligatoires qui devaient intervenir entre le 12 mars et le 23 juin en les considérant comme recevables s'ils sont réalisés dans les deux mois suivants, soit au plus tard le 23 août ».*

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture de l'Yonne indique que la durée de validité du contrôle obligatoire du pulvérisateur est réduite de 5 à 3 ans, à partir du 1er janvier 2021. *« Cette modification s'ajoute à celles entrées en vigueur en 2016 sur les types de machines concernées et en 2018 sur le montant des amendes prévues en cas d'absence d'attestation de contrôle recevable ».*

CHRISTOPHER LEVÉ

► *Bloc-notes*

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat**

Les 9 juin 2020 et 19 janvier 2021. Contact : Marie-Agnès Loiseau à ma.loiseau@yonne.chambagri.fr.

- **Certiphyto primo-accédant (formation sur deux jours).**

Les 9 et 16 juin. Contact : Claire-Lise Levêque au 06 08 28 08 07 ou à cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

- **Renouvellement Certiphyto Grandes cultures (deux sessions d'une journée).**

Les 12 et 18 juin. Contact : Claire-Lise Levêque au 06 08 28 08 07 ou à cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

- **Avoir un bon chien de troupeau.**

Les 16 et 17 juin. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

- **Reconnaître et protéger les oiseaux favorables à mes activités agricoles.**

Le 19 juin. Contact : Claire-Lise Levêque au 06 08 28 08 07 ou à cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

Eaux pluviales

Aide aux investissements pour le stockage et le traitement pour l'abreuvement du bétail

Dans un communiqué, la FDSEA 89 informe qu'à la demande de la FRSEA, *« la Région et les Conseils départementaux de Bourgogne Franche-Comté proposent un dispositif pour l'aide au stockage et le traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail. Les récents épisodes de sécheresse ont fragilisé les exploitations d'élevage et le stockage de l'eau à destination des animaux constitue un élément de réponse à cet enjeu majeur. Ce dispositif est complémentaire des dispositifs de soutien à l'investissement dans des équipements de stockage d'eau et de fourrages inscrits dans les PDR de Bourgogne et de Franche-Comté, particulièrement dans les PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) ».*

Ce dispositif est ouvert depuis le 13 mai et le sera jusqu'au 31 octobre 2020. Le dépôt du dossier se fait sur le lien www.bourgognefranchecomte.fr/node/2214.

Quant aux objectifs de ce dispositif ? *« Soutenir les investissements de stockage, de traitement et d'acheminement de l'eau à destination des animaux au sein de l'exploitation »*, indique la FDSEA 89. L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention (dans la limite du budget alloué). Le taux d'aide conjoint de la Région et des départements est de 40 % à raison de 20 % chacun. Pour les cas où un département ne serait pas en mesure de contribuer à hauteur des 20 % attendus, la Région apportera le complément. Le plafond des dépenses subventionnables est de 50 000 € HT.

Et les bénéficiaires ? Au titre de la catégorie « agriculteurs », sont concernés les agriculteurs personnes physiques, les agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole (sociétés à objet agricole telles que Gaec, EARL, SARL, etc.). Pour les équins : les investissements sont éligibles si le projet relève d'une exploitation où l'activité d'élevage est dominante, sur la base du chiffre d'affaires des trois dernières années.

Et au titre de la catégorie *« groupements d'agriculteurs »*, sont concernés les groupements d'agriculteurs (dont l'objet est de créer ou de gérer des installations et équipements de production agricole au sens du L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime…), et les Cuma.

Pour être éligibles, *« les bénéficiaires doivent être des exploitants agricoles exerçant une activité primaire d'élevage. Le siège de leur exploitation doit être situé en Bourgogne Franche-Comté. Un dossier est éligible à compter de 2 000 € d'investissement HT. Le plafond des dépenses subventionnables est de 50 000 € HT par porteur et par an (ou 60 000 € HT en cas de réalisation d'une citerne enterrée) ».*

Sont éligibles à cette aide, les investissements concernant les systèmes de récupération d'eau de pluie, les citernes mobiles couplées à la création d'un stockage, les systèmes de traitement de l'eau répondant aux normales sanitaires, les systèmes de préfiltration, les dispositifs de reminéralisation à l'exclusion des consommables, la rénovation des citernes privatives existantes et l'installation de systèmes de traitement sur citernes existantes.

Le bénéficiaire doit déposer sa demande d'aide à la Région avant le début de l'opération. La demande doit être déposée sur OLGA. Les dépenses sont éligibles à partir de la date d'accusé de réception du dossier complet. Pour plus de renseignement, contacter la FDSEA 89 au 03 86 49 48 10.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ FDSEA

Entreprise

L'alimentation animale a évité la rupture

Secteur industriel essentiel pour le fonctionnement de l'élevage agricole au sens large, la filière régionale de l'alimentation animale a fait le gros dos pendant le confinement, craignant surtout pour ses approvisionnements. Petites et grandes entreprises se demandent maintenant comment vont repartir les marchés.



Les entreprises d'alimentation animale ont répondu présentes au plus fort du confinement, malgré des inquiétudes sur les possibilités de se fournir en matières premières.

Pandémie ou non, un animal doit manger tous les jours, et dans le secteur de l'élevage, une rupture dans la chaîne de fabrication et de livraison de ces produits pourrait très vite avoir des conséquences dramatiques. Si l'agriculture a répondu présente sur le front du confinement et de l'approvisionnement des Français, elle le doit aussi à la capacité des entreprises du secteur de la fabrication et de la vente d'aliments pour les animaux d'élevage à assurer leur mission. Mais tout n'a pas toujours été simple. À l'image de nombreux autres domaines industriels, le secteur a dû faire face dans l'urgence à une situation sanitaire inédite, le tout dans un contexte de marché très délicat pour ses clients, entre atonie des prix de la viande et nécessité de baisser la production laitière. Selon Dominique Gelot, responsable du service Nutrition animale, en charge du dossier Récolte et conditionnement du fourrage, et Équipement d'élevages, chez Dijon Céréales, qui vend de l'aliment composé fabriqué par sa filiale Soréal basée dans l'Yonne, à Joigny et commercialise également des mash (mélanges de matières premières) fabriqués en Côte-d'Or, à Darcey, et des matières premières : *«Sur mars, par rapport au même mois de l'an passé, notre activité a connu une baisse d'un peu plus de 10 % du tonnage. Elle s'est observée sur les aliments composés, les matières premières, les céréales, tous les pondéreux, en revanche, on a eu une hausse de sels et bloc. La mise au pré plus précoce a joué. Les conditions météo le permettaient mais les éleveurs ont aussi agi en raison de problèmes de stocks fourragers et de paille, et, parfois, de trésorerie. Sur avril, le ralentissement a été de 15 % par rapport à avril 2019. On a eu une baisse sur les aliments volaille et basse-cour qui sont distribués dans nos dépôts et magasins, mais c'était aussi lié aux règles du confinement qui ont obligé à réduire les horaires d'ouverture de ces sites. Les clients et adhérents se sont moins déplacés. Second fait marquant en avril : les aliments pour équins ont fortement ralenti, parce que les centres équestres étaient fermés et que les chevaux avaient moins de besoins nutritionnels».*

Faire avec les marchés

L'état des marchés a eu une forte influence : *«En Côte-d'Or,* poursuit le représentant de Dijon Céréales, *vous avez 75 000 vaches allaitantes, donc beaucoup de viande produite. Le Covid a entraîné une baisse de consommation. La filière avait donc moins de besoins et, en plus, elle est confrontée à une baisse des cours. L'alimentation quotidienne des animaux a été parfois réduite par les éleveurs. De plus, les engraisseurs ne se précipitent pas pour remplir leurs bâtiments alors que les prix de la viande sont bas et le prix du maigre, élevé».* Un constat partagé par Christian Talon, de la société Talon Co-Produits (filiale du groupe Dijon Céréales), basée à Longvic (21), qui commercialise des matières premières pour les ateliers lait ou d'engraissement (tourteau de colza, soja, lin, tournesol, mais aussi betterave, luzerne, résidus d'amidonnerie, d'huilerie, de sucrerie, brisures de céréales…) et qui livre annuellement environ 130 000 tonnes de produits sur toute la zone centre-est de la France : *«la demande des éleveurs et ateliers était plus faible ce qui était paradoxal parce que, du fait de la fermeture des frontières, nous nous étions dit que la consommation de produits français d'élevage (viande et lait) allait augmenter. Malheureusement, ça ne s'est pas passé comme cela : les laiteries qui produisent des fromages de qualité ont perdu leurs débouchés et ont demandé à leurs producteurs de réduire leur production. Les éleveurs ont donc immédiatement réduit l'apport de matières premières qui favorisent la production de lait. Ils ont seulement gardé leurs rations de base et ils ont aussi réduit le nombre de vaches laitières. On a tout de suite ressenti une baisse de commandes à ce niveau. Du côté de l'élevage allaitant, la réduction des effectifs en vaches laitières a entraîné l'arrivée sur le marché de la viande d'un surcroît de vaches de réforme, alors que les débouchés se restreignaient avec la fermeture de la restauration. Les prix ont baissé et le secteur de la viande a donc subi une double peine. Cela a entraîné une baisse de nos commandes. Il y a eu du positif néanmoins, notamment sur les exportations de broutards qui se sont maintenues, ce qui a un peu amorti le choc. Nous fournissons uniquement le secteur des bovins, moitié en lait et moitié en allaitants».*

Craintes sur les approvisionnements

Le nivernais Patrick Têtard, vice-président du groupe coopératif Axereal, qui vend chaque année 500 000 tonnes d'aliments pour volailles et ruminants en majorité, distingue, pour sa part, un mal qu'il estime plus profond : *«dans l'alimentation animale, on constate une problématique plus structurelle que conjoncturelle : dans les ruminants il y a une érosion lente mais continue du marché. Pour les éleveurs, c'est de plus en plus difficile et on voit bien que le nombre de bovins baisse. Pour nous, c'est donc synonyme de diminution de la consommation d'aliments».* Le tonnage de collecte d'Axereal transformé chaque année pour les besoins de l'alimentation animale est substantiel (autour de 250 000 tonnes). L'un de ses principaux

(Suite page 16)

Et maintenant ?

**Toute la question est maintenant de savoir comment le marché de l'alimentation animale va se comporter dans les semaines et les mois qui viennent. Parmi les entrepreneurs sollicités, c'est l'expectative qui domine. Dominique Gelot (Dijon Céréales) l'avoue : *«Aujourd'hui, on ne sait pas trop comment le marché va se comporter mais les éleveurs n'ont pas la «fièvre acheteuse» Les laitiers ont dû baisser leur production, ce qui a eu, là aussi, pour conséquence de réduire les coûts d'alimentation. De ce côté, pourtant, les perspectives de marché paraissent plus encourageantes, avec de bonnes tendances en consommation de produits laitiers. Du côté des porcs, malgré un arrêt des salaisons, l'activité s'est pratiquement maintenue, notamment grâce à une demande du marché chinois. Par conséquent, cela pourra avoir des effets bénéfiques pour l'alimentation animale».* Pierre Dubourg (Symbiopôle) s'avoue, lui, préoccupé par le niveau des prix agricoles *: «Ils ne sont pas assez élevés, notamment pour la viande et le lait. Forcément, cela peut avoir des impacts pour nous, puisque nos clients modifieront leurs comportements d'achat pour subsister». «Savoir aujourd'hui comment va repartir la consommation de viande,* constate Patrick Têtard (Axereal), *c'est encore difficile. On se demande tous comment les consommateurs vont réagir dans les semaines et les mois qui viennent».* D'autant plus qu'on ne constate pas pour l'heure de redémarrage franc et massif, comme le souligne Christian Talon (Talon Co-Produits) : *«Pour l'instant, le redémarrage est très calme. On pensait qu'après le 11 mai, les consommateurs seraient de retour sur les morceaux de viande haut de gamme ou les fromages AOP, mais ce n'est pas flagrant même si une légère reprise s'est amorcée fin mai. Pour l'instant, on vend beaucoup de produits pour l'hiver prochain. Le «coup de sec» qu'on a connu a sans doute incité les éleveurs à prendre des précautions, en cas de manque de fourrage. En revanche, pour l'été, nos ventes sont très calmes». «On espère que les filières vont redémarrer normalement…»* conclut Mathieu Sirugue (Sirugue).



Montée en puissance et structuration dans l'alimentation animale

Au sein de l'Alliance BFC, dont fait partie Dijon Céréales, une structuration du dossier «Élevage» est en cours. Elle devrait notamment déboucher sur la mise en place d'une cellule d'achat de matières premières en commun avec les autres coopératives membres (Terre comtoise, Bourgogne du Sud). «*Nous cherchons,* précise Dominique Gelot*, à ramener de la plus-value à nos adhérents, par le développement de toutes les filières, y compris celle des œufs, pour laquelle nous venons de recruter une technicienne, au sein d'Alliance BFC*». Dijon Céréales Nutrition animale opère aussi une montée en compétences de ses techniciens autour des productions fourragères très présentes sur le territoire. La récolte (stade, hauteur de coupe…) et le conditionnement sont primordiaux pour préserver un maximum de poids et de valeurs nutritives. «*On doit travailler avec nos adhérents sur l'amélioration de la productivité des surfaces fourragères*» souligne Dominique Gelot. À Créancey, en Côte-d'Or, Dijon Céréales dispose déjà d'une plateforme fourragère expérimentale, et l'entreprise va bientôt en compter une seconde sur le plateau, à Poiseul-la-Ville, dans le but de s'adapter et de trouver des solutions aux problèmes récurrents de sécheresse.



L'un des plus gros écueils de la période fut la question de la logistique.

clients est LDC et le groupe développe aussi une gamme d'aliments bio pour les animaux. Au-delà des difficultés liées au comportement des différents marchés, la grande crainte que le secteur de l'alimentation animale a connu avec le confinement aura concerné ses approvisionnements en matières premières, comme en témoigne Anne-Lise Fresard, directrice déléguée d'Oxfort, entreprise familiale basée à Longvic (21) spécialisée dans l'apport en minéraux et vitamines pour les animaux d'élevage (fabrication et négoce) et qui emploie 13 salariés : «*Nous avons craint pour notre approvisionnement en phosphate, calcium, magnésium, vitamines… et sur les capacités de transport de la marchandise. Fabriquer, c'est bien, mais il fallait pouvoir livrer ! Tout le monde a joué le jeu. Sur les matières premières, il y a eu des difficultés sur la fourniture de vitamines parce que la plupart sont fabriquées en Chine. On a eu des hausses de tarifs, notamment sur la biotine. Dans notre secteur d'activité, le mois de mai est toujours une période plus calme, parce que les mises à l'herbe ont eu lieu. En mars ou avril, on a eu un peu plus de commandes, sans doute parce que certains de nos clients étaient tentés de stocker, face à l'inconnue sur la durée de la période de confinement*». Dominique Gelot, de son côté, reconnaît que «*au début de la crise, nous avons aussi eu des craintes sur nos approvisionnements, en particulier sur les tourteaux de colza, car certaines usines avaient stoppé ou ralenti leur activité en raison de la pandémie. Cela nous a obligés, durant les premières semaines, à limiter les quantités de matières premières vendues*».


Certains éleveurs qui redoutaient une fermeture des entreprises d'alimentation animale avaient augmenté leurs achats en début de confinement.

Des impacts très divers

Mathieu Sirugue, adjoint de direction au sein de la société familiale Sirugue basée à Esbarres (21), qui fabrique des aliments pour les ruminants, les porcs et la volaille, avec des clients dans toute la Bourgogne Franche-Comté, et qui emploie 45 personnes a redouté, lui aussi, au début du confinement, que ses fournisseurs fassent défaut : «*On a connu quelques difficultés d'approvisionnement, notamment pour nos sources protéagineuses, avec des fournisseurs qui ont dû fermer. Néanmoins, on a pu poursuivre la fabrication. On s'est adapté aux changements de consommation intervenus pendant le confinement et qui ont eu des impacts sur les marchés de viande bovine et de lait, et donc sur nos commandes. Au début du confinement, on a eu un afflux de commandes parce que certains de nos clients craignaient que l'on ferme et ont préféré anticiper et faire un peu de stock. Sur la première semaine on a eu de l'ordre de 20 % de commandes en plus, par rapport à la normale. L'entreprise a poursuivi son fonctionnement avec des règles spécifiques*». Adaptation aussi du côté d'Axereal : «*L'entreprise,* souligne Patrick Têtard, *dont le siège est à Olivet, près d'Orléans, a été impactée par les règles du confinement mais les volumes de vente de produits n'ont pas été fortement affectés. Dans la volaille, le marché ne s'est pas ralenti de manière notable. Nous avons pu continuer à faire tourner toutes nos usines. Les approvisionnements ont posé quelques soucis, il nous a fallu, parfois, ralentir un peu sur la production de certaines formules, mais cela est resté marginal. Le plus compliqué, ce fut l'acheminement de nos productions*». «*Pour nos achats de protéines,* constate pour sa part Christian Talon*, des usines françaises ont fermé au début du confinement. En tourteau de colza principalement, l'approvisionnement a été très compliqué. De même dans les co-produits humides, les brasseries et les malteries ont fermé, ce qui a entraîné un effondrement de la demande en orges brassicoles. À l'inverse, des industriels ont pu continuer à travailler : ce fut le cas pour l'amidonnerie, qui fournissait aussi des produits pour les pharmacies. Un second impact a concerné la logistique. Suite à la fermeture des usines la plupart des transporteurs ne pouvaient pas trouver de chargements retours, ce qui a parfois impacté les tarifs de transport proposés*». Cette crainte sur les approvisionnements a moins affecté Symbiopôle, entreprise basée à Précy-sous-Thil (21), pour laquelle travaillent dix salariés et qui propose des produits d'alimentation pour élevage conformes aux cahiers des charges bio, dans leur quasi-totalité (des minéraux, des aliments complémentaires, des produits à base d'extraits végétaux). Le fait d'être spécialisée en bio n'est pas pour rien dans cette situation comme l'explique son fondateur, Pierre Dubourg : «*Produire des aliments pour les bios limite le nombre de matières premières. Au début du confinement, on a quand même connu quelques moments tendus sur cette question et pour les livraisons. Pour le reste, le mois de mars a été plutôt bon, sans doute en raison d'un phénomène d'anticipation des commandes, avec l'annonce du confinement. Puis, sur les deux premières semaines d'avril, l'activité a connu un gros creux. Je me suis même questionné sur l'hypothèse d'un chômage partiel mais l'activité a redémarré sur la deuxième quinzaine d'avril. On a alors retrouvé un niveau inférieur de 20 à 25 % par rapport à la normale. Aujourd'hui, on est revenu à 10/15 % en dessous de notre rythme habituel*». D'autres entreprises du secteur ont dû faire avec un très fort coup de frein. C'est ce qu'explique Patrick Fournier, dirigeant de Revitalor-Bonnefoy-Fournier à Meursault (21), qui fait fabriquer et vend ses propres marques. Une grosse part de sa clientèle se trouve dans l'élevage allaitant, les laitiers, ovins, et chevaux : «*De mi-mars au 11 mai, nous n'avons quasiment pas fait de chiffre d'affaires. On ne rattrapera pas les commandes non prises et le redémarrage de l'activité est pour l'instant très calme. On vend plutôt actuellement des produits de printemps, de type blocs à lécher. On travaille sur l'alimentation animale mais également sur les produits de cultures et plus particulièrement la vigne. On fait, par ailleurs, des produits antigel avec lesquels nous livrons des coopératives de plusieurs régions*». On le voit, ce tour d'horizon permet de comprendre que si le secteur a, globalement, bien traversé l'épreuve du confinement, la question de l'aval et de l'amont, avec les approvisionnements et les transports aura été l'aspect le plus complexe à gérer.

Berty Robert

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **029/06/2020**

Effectif global: 829 - Taux de vente: 94% Marché de transition entre les derniers animaux de stabulations et les animaux herbés.

Effectif total: 284 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS / LAITONNES : Les acheteurs sont présents mais portent de plus en plus leur dévolu sur les sujets herbés ; la marchandise d'écurie est dépréciée. Les cours sont facilement reconduits	M	U	200-250	3,06 €	3,06 €	3,06 €	+0,10
			250-300	2,85 €	2,88 €	2,86 €	-0,10
			300-350	2,78 €	2,78 €	2,78 €	-0,07
			350-400	2,74 €	2,81 €	2,78 €	-0,13
			400-450	2,68 €	2,84 €	2,80 €	+0,01
		R	350-400	2,68 €	2,73 €	2,71 €	-0,01
	F	U	200-250	2,46 €	2,89€	2,67 €	-
			250-300	2,76 €	2,81€	2,77 €	+0,17
			300-350	2,58 €	2,72€	2,62 €	+0,05
			350-400	2,33 €	2,65€	2,60 €	-
		R	200-250	2,13 €	2,13€	2,13 €	-

Effectif total: 288 - Taux de vente: 95%

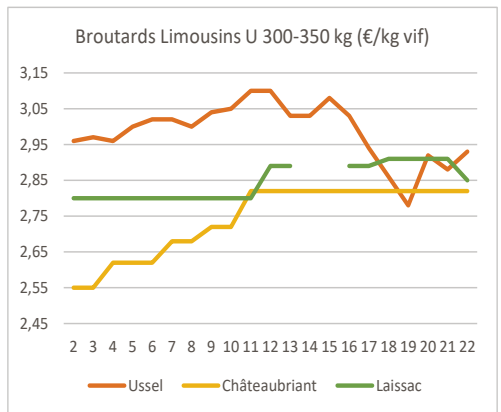
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

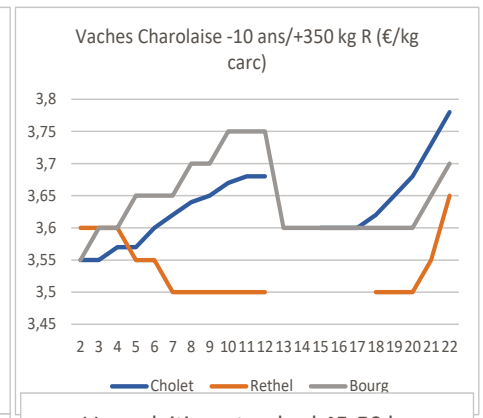
		ÂGE					
TAURILLONS / GENISSES : Les acheteurs sont présents mais portent de plus en plus leur dévolu sur les sujets herbés; la marchandise d'écurie est dépréciée. Les cours sont facilement reconduits..	M	U	300 - 350	2,69 €	2,82€	2,77 €	-
			350 - 400	2,52 €	2,86€	2,73 €	+0,05
			400 - 450	2,52 €	2,83€	2,70 €	=
			450 - 500	2,63 €	2,64€	2,64 €	+0,07
		R	300 - 350	2,49 €	2,49€	2,49 €	-
			350 - 400	2,58 €	2,58€	2,58 €	+0,04
	F	U	300 - 350	2,46 €	2,63€	2,49 €	-0,16
			350 - 400	2,51 €	2,74€	2,62 €	+0,09
			400 - 450	2,38 €	2,43€	2,40 €	+0,05
		R	300 - 450	2,56 €	2,56€	2,56 €	+0,12
			400 - 450	2,12 €	2,32€	2,13 €	-

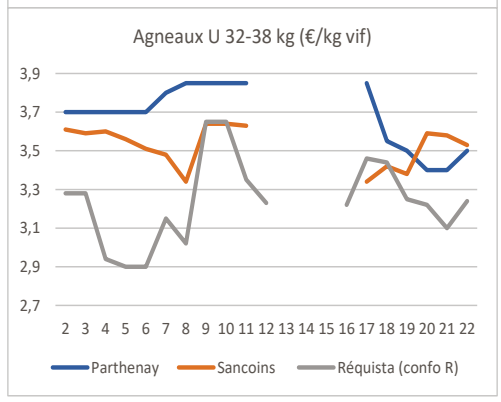
Effectif total: 257 - Taux de vente: 95%

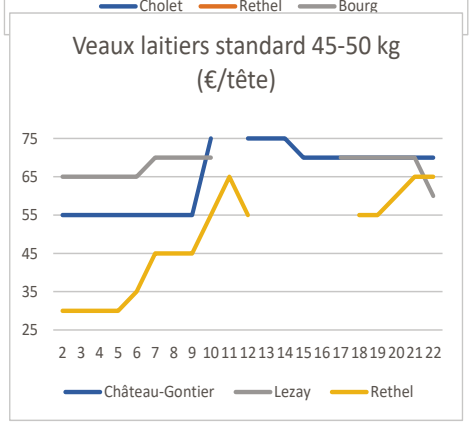
BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,78 €	2,03 €	1,86 €	+0,02
		R	+ 500 kg	1,64 €	1,69 €	1,67 €	-0,06
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,00 €	2,19 €	2,09 €	+0,04
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Des apports moins importants par rapport à la semaine passée, néanmoins, la qualité est au rendez-vous. Les acheteurs sont présents en nombre, il y a une forte demande durant toute la durée du marché. Cotations en hausses dans certaines catégories mais qui restent à confirmer dans les prochains marchés.	F	U	- 5 ans	2,00 €	2,19 €	2,09 €	+0,04
			5 à 10 ans	1,91 €	2,19 €	2,05 €	+0,06
			+ 10 ans	1,79 €	2,08 €	1,89 €	+0,02
		R	- 5 ans	1,73 €	1,99 €	1,92 €	+0,12
			5 à 10 ans	1,76 €	1,90 €	1,83 €	+0,04
			+ 10 ans	1,60€	1,77 €	1,70 €	+0,03
TAUREAUX : Cours reconduits.		O	5 à 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,41 €	2,47€	2,44 €	-0,69
	F	U	24 à 36 mois	2,08 €	2,18€	2,11 €	-0,08
		R	24 à 36 mois	1,74€	1,83€	1,79 €	-0,12









BROUTARDS :
Les apports sont encore de saison. La demande est bien active en mâles avec des cours toujours correctes. En laitonnes, l'ambiance commerciale est bonne et la demande s'accentue dans les femelles bien préparées et valablement vaccinées à des prix fermes.
Sur le grand Ouest, à Cholet, on enregistre une bonne demande en mâle à des cours facilement reconduits ainsi qu'une bonne ambiance commerciale en femelles bien préparées. Dans le Nord-Est, à Rethel, l'ambiance commerciale est bonne et les cours sont reconduits. A Châteaubriant, le commerce est calme et les cours sont reconduits en broutards. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, les tarifs se maintiennent facilement cette semaine avec la présence d'acheteurs plus nombreux. Toutefois, on sent ces derniers très prudents face à la baisse des cours des babys. Un tri sélectif s'opère également sur l'âge et sur la qualité. A Chateaumeillant, la demande est active dans les veaux d'automne à des cours toujours correctes. Sur Bourg, on enregistre une bonne demande dans les taurillons herbagés avec des cours reconduits à la hausse. Sur le Massif Central à Mauriac, l'Offre est limitée et les acheteurs sont au rendez-vous. La présentation est moyenne et les cours sont péniblement reconduits. A Laissac, les cours sont facilement reconduits dans toutes les catégories. Sur Ussel, les apports sont corrects et la demande reprend légèrement dans les bons lots de broutards correctement triés et valablement vaccinés. Sur le marché d'Agen, La hausse des apports hebdomadaires se traduit par un tri plus sévère sur les animaux, y compris pour l'Italie. Les transactions sont lentes et on enregistre quelques invendus en broutards légers.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (+0.10) à Laissac, 2,93 € (+0.05) à Ussel, 2,82€ (=) à Châteaubriant, 2,87€ (-0.04) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (+0.05) à Laissac, 2,84€ (+0.06) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,65€ (=) à Rethel, 3,02€ (=) à Cholet, 3€ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Rethel, 2,80€ (+0.10) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,91€ à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,72€ (-0.04) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,75€ (+0.10) à Bourg, 2,54€ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,54€ (-0.01) à Mauriac, 2,65€ (+0.10) à Laissac, 2,65€ (+0.10) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57€ (=) à Agen.
En femelles charolaises à Moulins, le commerce est dynamique et les transactions sont fluides avec peu de changement. A Chateaumeillant, la demande s'accentue dans les femelles valablement vaccinées à des prix fermes. A Ussel, les cours se stabilisent dans toutes les catégories de poids confondues.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,57€ (-0,02) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,77€ (+0.02) à Ussel, 2,51€ (=) à Cholet ,2,65€ (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Laissac, 2,50€ (+0.10) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,57€ (=) à Agen.

GROS BOVINS MAIGRES :
Les apports sont corrects, l'ambiance commerciale est bonne et la qualité est hétérogène. Moins d'acheteurs sont présents cette semaine, ce qui a un impact sur les cours. Les sujets compatibles avec la demande (herbés et démarrés) sont toujours très bien valorisés.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, l'ambiance commerciale est bonne et les apports sont corrects. Moins d'acheteurs présents cette semaine sur le marché, combinés avec une marchandise de moins bonne qualité en général, par rapport au marché précédent, ce qui a un impact sur les cours de quelques centimes dans certaines catégories. Les sujets compatibles avec la demande (herbés et démarrés) sont toujours très bien valorisés. A Chateaumeillant, le commerce est dynamique et les cours sont facilement reconduits. A St Christophe, les cours sont revus à la hausse avec une demande importante. En limousines, à Ussel, la demande est forte et les acheteurs répondent présents avec des cours haussiers. En croisées et salers à Mauriac, le marché est dynamique avec des prix fermes et des acheteurs qui n'hésitent pas à miser sur des bons lots de vaches avec de l'état.
- Charolaise U -5 ans : 2.05 € (+0.03) à Moulins.
- Charolaise U 5-10 ans : 1.99€ (-0.04) à Moulins, 2€ (+0.02) à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 2.23€ (+0.03) à Ussel.
- Limousine U 5-10 ans : 2,22€ (+0.04) à Ussel.

BOUCHERIE :
En JB viande, la vente est toujours aussi difficile. Les JB U se vendent à 3,75€ (=) à Cholet, 3,74€ (=) à Rethel.
L'ambiance commerciale est bonne et la vente est active en toutes catégories avec des plus-values en boeufs, génisses et vaches. Les cours stables en jeunes bovin.
A Cholet, la vente est active en toutes les catégories avec des plus-values en boeufs, génisses et vaches. Les cours sont stables en jeunes bovins. Sur Rethel, le commerce est dynamique et la vente est facile à des cours reconduits. A Agen, la demande est assez active face à une offre qui reste modeste. L'écoulement est fluide avec un ajustement des cours.
- vache viande R : 3,55€ (+0.10) à Bourg, 3,87€ (+0.05) à Cholet, 3,30€ (=) à Laissac.
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 3.95€ (+0.05) à Cholet, 3,80€ (+0.05) à Rethel.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4€ (=) à Laissac, 4,35€ (=) à Cholet.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,70€ (=) à Cholet.
En génisses à Cholet, le commerce est dynamique avec une bonne demande. En conformation U, les génisses charolaises partent à 4.07€ (+0.05), les viandes à 4,33€ (+0.03), les blondes à 4,90€ (=) et les limousines à 4,45€ (=).
En vaches mixtes et laitières, on enregistre une bonne activité commerciale cette semaine.
- Vache mixte O : 2.95€ (+0.02) à Cholet, 3€ (+0.15) à Bourg, 2,90€ (+0.05) à Laissac.
- Vache laitière P : 2,72€ (+0.04) à Cholet, 2,55€ (+0.15) à Bourg, 2,45€ (+0.03) à Rethel.

Commentaire FNB

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 juin 2020) : « Cours facilement reconduits. »

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/06/2020

Bovins : 164
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV.
RAPPEL : le marché reste accessible uniquement aux apporteurs et acheteurs en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 11. Ovins : 195
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 8 juin 2020 et ovins le lundi 15 juin 2020 aux horaires habituels

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 22 – du 25 mai au 31 mai 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Les apports sont encore de saison. La demande est bien active en mâles avec des cours toujours correctes. En laitonnes, l'ambiance commerciale est bonne et la demande s'accentue dans les femelles bien préparées et valablement vaccinées à des prix fermes.
Gros bovins maigres : Les apports sont corrects, l'ambiance commerciale est bonne et la qualité est hétérogène. Moins d'acheteurs sont présents cette semaine, ce qui a un impact sur les cours. Les sujets compatibles avec la demande (herbés et démarrés) sont toujours très bien valorisés.
Boucherie : L'ambiance commerciale est bonne et la vente est active en toutes catégories avec des plus-values en boeufs, génisses et vaches. Les cours stables en jeunes bovin.
Veaux : Le jour férié perturbe les apports et modère l'offre. Dans ce contexte, le commerce est fluide et la vente est régulière avec reconduction des cours en laitiers et limousins. La demande n'en reste pas moins limitée et les transactions sont compliquées pour les sujets de qualité moyenne.
Ovins : Les cours se reconduisent facilement voire progressent sur certaines places, grâce à une présentation de meilleure qualité répondant à une demande plus dynamique. Les bons agneaux trouvent facilement preneurs. En brebis, l'ambiance est lourde et pénible avec des tarifs qui peinent à se maintenir.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

26 - Vends tracteur Massey Ferguson 140, an. 1969 avec chargeur simple effet + Ford Desta, année 1961
✆ **06 31 20 03 01**

38 - Vends tracteur Renault super 7 avec scie à bois 1400Ð + Motofaucheuse Motostandard 200Ð + vitre porte de cabine SG2 tracteur JD dépt 38
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur John Deere 6330 110 CV TBE 4400 H équipement relevage avant clim monolevier + plaque setra lame déneigement
✆ **06 87 43 44 08**

39 - Vends tracteur JD 2650 avec chargeur 9 900 h. Cuve fuel NE avec pompe + compteur bétonnnière bennage hydro 3 points
✆ **06 08 94 59 39**

69 - Vends 2 roues tracteur Jacquet pneus neufs Michelin 7.50 18
✆ **06 03 46 57 60**

89 Vends tracteur Fendt 309, 1996, 920h, relevage avant avec chargeur Stoll FZ30, oct 2018, le tout en TBE, 21000 euros (2401)
✆ **06 84 52 86 64**

Récolte

26 - Vends presse balle ronde Gallignani modèle GAV6,largeur 2,20 m,année 2008, bon état.
✆ **0642812072**

26 - Vends Récolteuse lavande neuve ou occasion dispo pour la saison 2020
✆ **06 07 85 27 79**

38 - Cause retraite vend faucheuse Vicon CM 217 Herse 4,20m repliage hydraulique Ensileuse fléau Kuhn Conditioneuse à rouleau New Holland
✆ **06 75 24 14 34**

Traitement

26 - Vends pulvérisateur Technoma sytème Dynatec 800 L commande électrique rampe 12M dépliage manuel réglage hydraulique bon état
✆ **06 81 64 25 53**

Arbo-viti

26 - Vends calibreuse à noix + 200 caisses plastiques pour abricots ou pommes
✆ **06 31 20 03 01**

Agri. divers

01 - Vends distributeurs allaitement (4) automatiques pour veaux avec distributeurs antibiotiques Yves Marchand. Bonnes occasions. Toutes inox.
✆ **04 74 30 58 22 ou 06 10 79 57 77**

01 - Vends cse cessation tracteur John Deere 6230 - benne Gilibert 12T essieu suiveur - presse Class Variant 180 - pailleuse P. Agrapaille comm. élect. - logettes avec matelas Krauburg - agitateur lisier pompe à lisier - caillebotis occasion
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

18 - Vends presse moyenne densité Fahr HD360, bon état, 1.000 euros - andaineur Fahr, 200 euros.
✆ **02 48 69 14 77**

- Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 220A)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends semoir grains + aéro engrangeur
✆ **04 76 31 84 10**

38 - Vends tank 2700, Charrue TR65T, Vibro 3m, Jeep CJ7, Batteuse Braud T140, Presse arobale Ach Van 2 places
✆ **04 76 07 50 42**

38 - Vends rateliers balles rondes à arceaux + Godet désileur état neuf + Magsi état neuf
✆ **06 83 21 73 28**

38 - Vends Calèches deux et 4 roues Charrue Huard 2 corps 100Ð Recherche table de triage à noix
✆ **04 76 93 51 07**

38 - A vendre un tank à lait Alfa laval 350L, Charrue 5 corps Overum, Pulve 800L, Berthoud rampe 12m contrôle OK, désileuse Lucas 1m³ et 1/2, six panels de contention 2m50, 1 pirouette Farh 4 toupies
✆ **06 70 66 62 19**

38 - Vends remorque fouragère 5m de long 2,40m de large 6T de charge + Ridelles céréales BE
✆ **06 72 78 27 86**

38 - Vends ramasseuse noix R16 Rousset 1,80m ramassage et ventilation 650H 84CV TBE
✆ **04 76 36 79 60**

42 - Vends faneuse Lely 520 Stabilo bac 1000 L bac 600 L avec flotteur auge 3mx0.75 2 auges 1.20 m + abreuvoir de prairie
✆ **06 07 68 99 10**

58 - Vends bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - pique 2 dents à bottes attelage 3 points, 100 euros, - vis à grains diam. 160 peu servi, 5 m., 9 m., 12 m. + cellules Privé rondes ondulées - combiné 4 m. Kuhn : herse Rota 4002 porte à cour, traceur hydraulique, tôle

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

niveleuse + semoir Kuhn à disque, grande capacité herse flexible, 8 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m. bottes moyenne densite à cable et barrettes, état proche du neuf + monte botte MD 13 m. Dynamic, roue fer bon état, - rouleaux Crosquil traîné 2.50 m. x 3, 600 euros. (réf. 210A)
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Cause retraite vend Case CS 100, 9 500 h., BE avec chargeur Mix 4085 + manu balles 600, - C15 caisse frigo ouverture latérale, - plateau Mazeron 6 m. (réf. 210C)
✆ **03 86 78 25 81 - 06 71 06 43 08**

69 - Vends charrue 2 socs herse 3.20 m. 4 compartiments Lactoduc 4 postes Westfalia.
✆ **04 74 26 32 89 HR**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120x120. Tracteurs MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290. Tract Fiat série 90 et 94. Faucheuses à assiettes GMD 4,5 et 6 assiettes. Andaineurs Kuhn simple toupie, Faneuses hydroliques 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas, Dominator 66 et 76. Semoir à mais 4 rangs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

73 - Vends autochargeuse LD 35 RT Molon, mach à traire arrêt de traite Westfalia 4 griffes Alpha p a vide transfo pulsation c réception coffrets électro 36 tapis.
✆ **07 63 99 21 18**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin et paille BR 125 bonne qualité année 2019
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

01 - Vends foin très bonne qualité 2019 possibilité livraison.
✆ **06 80 20 61 36**

01 - Vends paille de blé bottes rondes 120/120
✆ **06 45 62 45 45**

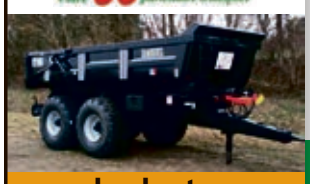
26 - Cause santé donne 2 HA de foin à couper sur Châteauneuf-sur-Isère
✆ **04 75 71 81 58 hr**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. livraison
✆ **06 82 29 74 85**

74 - Vends ensilage maïs plante entière, vrac enlevé ou livré.
✆ **06 08 53 93 69**

Fourrage

21 - Achète paille et foin, paiement comptant (2302)
✆ **06 83 03 36 86**

remorques Lambert
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


57 - Achète foin en botte ronde et carrée, récolte 2020. Corsten Fourage BV : petervandenbrand@corsten.nl
✆ **0031 622 240 680**

58 - Vends bon foin 2019, bottes rectangulaires 60 x 80 x 220 (réf. 2101)
✆ **03 86 50 05 79**

Divers

69 - Vends étiquetteuse ENO 1994 révisée peu servi Vends Audi 80 pour collection à débattre.
✆ **06 83 87 65 58**

Véhicule

Utilitaires

42 - Vends camion MERCEDES 611 D - primeur - caisse isotherme - caross. Prevost - CT ok - an 96 - 210 000 km - VL - TBE - prix à débat. après visite
✆ **06 87 77 09 88**

Tourisme

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT essence Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 12500 euros, 1ère main.
✆ **06 74 27 66 39**

Location

Agricole

58 - Recherche 20 à 30 ha herbe, terre entre Corbigny - Moulins Engilbert, location ou achat (réf. 2106)
✆ **06 75 71 61 70**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

69 - Fermage viticole Saint Etienne la Varenne libre novembre 2020 Beaujolais Villages et Brouilly 7,5 Ha vignes, 50 a sud/sud-ouest, 1/2 mécanisables, gobelet 10000 ceps/Ha. Prod 20 Hl/Ha. Ecrire à Guichardière Georges - 3 domaine de la Cote Noire
✆**92500 Rueil Malmaison**

Offre

Emploi

21 - Cherche apprenti polyculture-élevage 16 - 18 ans, nourri, logé, région plaine. (réf. 21VB1)
✆ **06 82 44 28 60**

39 - Mat. Agri. Gauthier Mesnois (39) Concess. au service de nos clients depuis plus de 78 ans. Distrib. N- HOLLAND mais aussi Kuhn, Amazone, Horsch, Berthoud, Kongskilde, et tous les acteurs incontournables du mat. agri. Pour site du 39, recherchons MECA. AGRICOLE (H /F). Poste à pourvoir immédiatement. Descriptif poste : établir diagnostic, effectuer réparations atelier et sur le terrain - prépar. et montage de mat. neufs, mise en route - réaliser entretien machines - suivi prog. formation constructeur. Profil : originaire du Jura, passionné méca. agri., connaiss. hydrau., goût travail bien fai, appréciez travail équipe taille humaine. Niv. Bac pro ou BTS. Exp. réussie dans méca. agri. Salaire motiv. (selon profil), primes annuelles, mutuelle. Envoi CV et lettre de motiv. à l.hubert@matgauthier.fr ou par courrier à l'attention de Lionel HUBERT ou le déposer direct. sur le site Mesnois
✆ **Matériel Agricole Gauthier 49, Rte de Chalon 71330 ST GERMAIN DU BOIS**

42 - Recherche couple retraités ou seul pour gardiennage et entretien propriété Montbrison (42) logement tout confort en contrepartie.
✆ **06 85 66 80 68**

42 - Recherche couple retraités actifs pour présence et petits entretiens dans propriété, logement tous confort en contrepartie - secteur SAINT ETIENNE. CV 27 rue G. Delory 42000 St Etienne.
✆ **06 34 42 10 50**

69 - Cherche salarié polyvalent avec permis poids lourd.Tps plein ou Tps partiel.
✆ **06 08 26 02 10**

89 - Expl. agri céréales rech salarié moisson cond. MB déchaumage, fin juin/15 aout (2301)
✆ **06 81 76 99 81**

Mariage

Rencontre

22 - Homme 56 ans, motivé pour un nouveau départ aimerait connaître une amie, si la courbe de tes yeux

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
LE + GRAND STOCK DE MATERIEL À VOTRE DISPOSITION NON-STOP !
03 69 35 30 30
VIS À GRAIN GALVANISÉE SUR CHARIOT 12M Ø 250 MM
• Grande trémie 2M x 1M, réglable en hauteur
• Existe en ø 160, 200 et 300 mm
• Existe en longueur 10M, 12M et 15M
100% GALVANISÉE
MALAXEUR HYDRAULIQUE 800 L + 3 TRAPPES DE VIDANGE À OUVERTURE HYDRAULIQUE
• Passage de fourches
• Grille de protection
-15%
UNIQUE SUR LE MARCHÉ !
EXISTE EN 1600L
3 TRAPPES DE VIDANGE HYDRAULIQUE
EXISTE EN VERSION À CARDAN
CITERNE VERTE EN POLYÉTHYLÈNE 6500L
• Sortie avant et arrière
• Traitée anti-UV
• Vannes PVC disponibles (en option)
• Pose aérienne ou à enterrer
-10%*
EXISTE DE 300L À 15 000L
DENSITÉ JUSQU'À 1 300KG/M³
*uniquement valable avec l'achat de la vanne
TUNNEL DE STOCKAGE 3M90 X 10M X 8 M (h x L x l)
UNIQUE SUR LE MARCHÉ
• Plaques translucides intégrées
• Existe en longueur 20 et 30M
• Existe en hauteur 5M85 x largeur 10M30
• Structure sur roues en option
-15%*
COUVERTURE EN TÔLE ONDULÉE
*offre soumise à conditions
PAYEZ SUR 20 MOIS* À TAUX 0 !
Sans passer par votre banque !
Grâce au financement BEISER Environnement !
www.beiser.fr

fait le tour de mon coeur, je serai ton port d'attache, à bientôt si vous le voulez bien. Annonce sérieuse, réponse assurée. Ecrire à Terres de Bourgogne qui transmettra (réf. 170A)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

38 - H 74 ans sérieux gentil recherche dame 60-70 ans environ serieuse gentille faire couple définitif être heureux et profiter de la vie à 2
✆ 06 45 95 72 15

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC, de 17 mois, vêlage facile - 6 vaches suitées - 1 taureau adulte (Loubard) né le 06/01/2015, élevage Micaud (03), mère Banlieue et père Héracles – Loubard père d'Olympiade, prix d'honneur au concours de la Châtre en 2019 et 1er prix au salon de l'agriculture 2020. SCEA Bonnichon-Lemasson, le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 (Hubert) ou 06 07 91 98 08 (J-Marc) ou 06 07 62 33 74 (Anthony)

18 - Vends veaux reproducteurs, 16 mois, HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ 06 24 24 69 93

42 - Vends taureau Aubrac 18 mois habitué à l'attache
✆ 06 83 35 39 51

42 - Vends 7 génisses Limousines pleines vêlage Aout Septembre 2020 possibilité livraison et inscription HBL - ttes garanties sanitaires.
✆ 06 87 15 67 01

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends 3 veaux reproducteurs 16 mois dont 2 vêlage facile, - 1 taureau 2 ans type viande, HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 1802)
✆ 06 50 19 42 35

58 - Elevage David THOULE Vend taureau adulte HBL et jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)
✆ 06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10

58 - Vends Limousins de 16 - 18 mois, IND IBR, vaccinés FCO 4 et 8 pour reproduction, très dociles. (réf. 2002)
✆ 03 86 84 76 92

58 - Vends taureau 3 ans docile + vaches suitées. Pigoury Philippe (réf. 2103)
✆ 03 86 37 03 57 - 06 60 28 76 91

58 - Elevage HBC, monte terminé vend bon gros taureau 5 ans, VF, naisseur Dessauny, - jeunes vaches suitées. GAEC de Selins (réf. 2105)
✆ 06 72 26 48 56

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends 35 vaches charol., gestantes ou présumées et leurs veaux de 4 à 6 mois, IBR A, FCO 8/4.
✆ 06 28 28 75 47

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, non inscrits, hivernés au pré, TGS, prix modéré, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

74 - Vends vaches charolaises suitées hivernées à l'attache. FCO, IBR, BVD OK.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ 06 87 16 54 66



89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, 10 taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

38 - Vends bouc chamoisé 2 ans écorné très docile indèmne CAEV
✆ 04 76 06 06 41

42 - Vends 150 chèvres Saanen en lait écornées - 1ère 2ème 3ème lactation - très bon cheptel - livr. assu.
✆ 06 86 57 38 41

Volaille-Lapin

38 - Vends poules pondeuses 7Đ l'unité + Poulettes prêtes à pondre 12Đ l'unité
✆ 04 74 90 91 90

Chien

01 - A réserver Border Collie non LOF nés le 03/04/20 - 4 femelles 2 mâles mère 250269500544837
✆ 06 30 43 35 80

42 - Vends chienne Border Coll. 4 ans - 250268732652 non lof + ses 2 chiots m, nés 11/11/2019 - pucés vacc. verm. - non lof - siret 808495378
✆ 06 26 46 62 97

69 - Vends 1 chiot Beauceron mâle. La portée était composée de 4 chiots. Ils sont nés le 1er février 2020 et sont pucés et vaccinés. Les parents sont pure Beauceron (non Lof) et ont leurs papiers. Nous en voulons 350 euros le chiot. Siret 49781397200013.
✆ 06 48 50 27 43



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SAS BERLAN ATELIERS

Aux termes d'une décision en date du 13/05/2020, l'associé unique de la SAS BERLAN ATELIERS, au capital de 4 000 euros, Siège social : 11 rue Bichat, 75011 PARIS 838 997 872 R.C.S. PARIS, a décidé de transférer le siège social 13 route de Bouze 21420 Savigny-lès-Beaune à compter du 13/05/2020 et de modifier l'article 4 des statuts. Président : Mr Benoit BOUSSIERE, demeurant 12 Villa Albert Robida 75019 Paris. Nouvelle immatriculation au GTC de Dijon.

AL212327499

UNIVERS CHAUSSURES

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social
rue des Potiers - ZAC des Charrières
Bâtiment 7B - 21800 QUETIGNY
818 136 509 RCS DIJON

Le 18/05/2020 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du rue des Potiers - ZAC des Charrières - Bâtiment 7B - 21800 QUETIGNY au CC CARREFOUR GRAND QUETIGNY, 21800 QUETIGNY à compter du 31/10/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL212327510

SCB POSE

SAS au capital de 4 000 €
Siège social
15 Rue du Château d'Eau
21000 Dijon
802 705 574 RCS de Dijon

L'AGE du 15/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 25 Rue des Sarottes, 21220 Fixin, à compter du 15/05/2020. Mention au RCS de Dijon

AL212327512

EURL ILLIC'EAU

EURL au capital de 2500 € Siège social : 1 RUE MATHILDE ROGNON, 21490 Ruffey lès Echirey 532 752 532 RCS de Dijon L'AGE du 25/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 24 Route de St Jean De Losne, 21470 Brazey en Plaine, à compter du 25/05/2020. Mention au RCS de Dijon

AL212327539

TDS THIBAUT DA SILVA

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 165 rue en Charmois
21160 MARSANNAY LA COTE
534 268 719 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 68 rue de Seurre - 21170 LOSNE à compter du 12/05/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance.

AL212327547

→ MODIFICATION DE CAPITAL

ESC DIJON-BOURGOGNE

SA au capital de 10 268 000 €
Siège social :
29 Rue Sambin 21000 DIJON
823 945 753 RCS de DIJON

Le Directoire en date du 27/05/2020 a décidé d'augmenter le capital social de 120 000 € par incorporation de réserves pour le porter à 10 388 000 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence

Mention au RCS de DIJON

AL212327552

→ AVIS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Société M. Sébastien BIZE

de création d'un élevage de volailles de chair d'une capacité de 39 999 emplacements

COMMUNE DE MUSIGNY (21230)

Par arrêté préfectoral N° 500 en date du 20 mai 2020, une consultation du public sera ouverte du mardi 16 juin2020 au mercredi 15 juillet 2020 inclus en mairie de MUSIGNY (21230) sur la demande présentée le 06/11/2019 et complétée le 21/01/2020 par M. Sébastien BIZE, dont le siège social est situé 3, rue du Chateau à MUSIGNY (21230) en vue d'obtenir le régime d'enregistrement pour une activité de création d'un élevage de volailles de chair d'une capacité de 39 999 emplacements (rubrique ICPE N° 2111-2) sur le territoire de la commune de MUSIGNY (21230), sise Lieu-dit « Sur le Breuil ».

CONSULTATION DU DOSSIER (Du mardi 16/06/2020 au mercredi 15/07/2020)

- sur support papier, en mairie de MUSIGNY (21230), le Samedi de 10h00 à 12h00, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du mardi 16/06/2020 au mercredi 15/07/2020)

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de MUSIGNY (21230), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus

- par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex

- par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, et par délégation,

La cheffe du Pôle Environnement et Urbanisme,

Signé : E. MORI

AL212327525

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS
« LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 27 mai 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Eric Jean-Paul LANCIAU, Cadre bancaire, et Madame Anne-Cécile Marjorie TARDEVET, Employée de banque, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000) 9 rue Gustave Flaubert.

Monsieur est né à AUTUN (71400) le 23 avril 1961,

Madame est née à DIJON (21000) le 4 janvier 1973.

Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 13 juin 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Thomas ROQUEL.

AL212327546

LEGATIS NOTAIRES www.legatis.fr

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Christine GARNIER, Notaire au sein de la SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, le 29 mai 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens par :

M. Serge Henri LEFEBVRE, retraité, né à PUTEAUX (92) le 13/05/1931, et Mme Anne-Lise Jeannine Marie-Louise TOLILA, retraitée, née à LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE (62), le 22/02/1943, son épse, dmt à TAILLY (21) 4 place du Plomb.

Mariés sans contrat à ISLES-LÈS-VILLENOY (77), le 27/07/2002,

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me Christine GARNIER

AL212327557

→ MODIFICATION DE STATUTS

LABORATOIRES URGO

Société par actions simplifiée au capital de 13 987 328 € Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenove 433 842 044 RCS DIJON Suivant procès verbal en date du 12/05/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212327534

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/06/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens **suivants :**

BEAUNE : Ensemble de parcelles en nature de terre - classification d'urbanisme : Zone AC du PLU de la commune.

Objectif : Maintien du fermier en place.

2 ha 35 a 99 ca - Aux herbeux: DK-103[531] DM-21[10]-24[7]-25[532]-32[101] (sans bâtiment)

CHOREY-LES-BEAUNE : Ensemble de parcelles en nature de terre - classification d'urbanisme : Zone 2 A du PLU de la commune.Objectif : Maintien du fermier en place.

10 ha 79 a 68 ca - Corceloise: AI-25[784]-26[787]-28[341]-29[340]-30[335]-31[334]-34[331]-35[330] - Les fas: AL-81[622]-83[623]-87[621] - Les pissoires: AL-37[731]-38[729]-39[727]-41[721]-426[52]-438[46]-446[42] - Povelottes: AK-44[280]-52[286] - Presle: AL-10[396] - Tremberoye: AK-56[302]-60[298]-68[294]

RUFFEY-LES-BEAUNE : Ensemble de parcelles en nature de terre - classification d'urbanisme : Zone NA et ANC du PLU de la commune.Objectif : Maintien du fermier en place.

7 ha 36 a 40 ca - En bonneau: ZB-39 - En lencloux: ZE-40 - La corvee longepierre: ZA-23 - Le bas du malaquin: ZD-39 - Les petits cieux: ZC-15

LADOIX-SERRIGNY : Ensemble de parcelles en nature de terre - classification d'urbanisme : Zone A du PLU de la commune.Objectif : Maintien du fermier en place..

23 ha 07 a 89 ca - Champ fourchu: ZB-43 - La corviotte: ZB-66[58]-72[61]-159[74] - Les petits pres: ZB-167[138] - Les ripotots: ZB-155[7]-157[70] - Longue fin: ZB-96[53]

VIGNOLES : Ensemble de parcelles en nature de terre - classification d'urbanisme : Zone A du PLU de la commune.

Objectif : Maintien du fermier en place. 15 a 80 ca - Corvee du pont: ZH-182

MARSANNAY-LA-COTE: Terre à Vigne AOP Marsannay - Zone Apv du PLUi-HD

7 a 35 ca - Champforey: BI-167

8 a 02 ca - Champforey: BI-114

CUSSEY-LES-FORGES: Bois, terre, landes - Classification unbanisme : RNU

2 ha 23 a 90 ca - Au val de grancey: ZL-34[15] - Combe girot: C-309 - Cote du moulin: C-293-298 - La vignotte: C-228-230-232-243 (sans bâtiment)

SELONGEY : Terre, Classification urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'entité d'une exploitation Terre, Classification urbanisme : Zone A du PLU

1 ha 10 a 80 ca - La maladiere: ZC-3

86 a 80 ca - Les fourneaux: ZS-32(A)-32(B)

39 a 00 ca - La maladiere: ZC-4

BLAISY-BAS: Classification urbanisme : Carte Communale - Secteur non ouvert à la construction

1 ha 99 a 68 ca - Au coin: ZH-51[304] - Bois com tete de fer galop: E-239 - En la grande mouillere: ZC-38[7] - En theurot lechenot: ZK-4(J)-4(K)-5 - Es crais: E-206

81 a 75 ca - En la creuse: ZM-53 - En theurot lechenot: ZK-3 - Es crais: E-205

BLIGNY-LE-SEC: Bâtiments agricoles - Classification urbanisme : RNU

2 ha 27 a 51 ca - Combe robet: ZE-21(J)-21(K) - En louche: ZE-5(A)-5(Z) - Le village: AB-75-309[74]

2 ha 48 a 10 ca - Champs du comet: ZC-13(J)-13(K)

1 ha 06 a 60 ca - Au clos: ZH-74 - Es meix: ZA-15

SAINT-SEINE-L'ABBAYE: Bâtiments agricoles - Classification urbanisme : PLU

40 a 40 ca - Le grand frettier: ZE-9[1]

Exploitation agricole comprenant :

- Bâtiments agricoles à la vente :

- BLIGNY-LE-SEC : Parcelles ZE 21J/K, ZE 5A/Z, AB 75 – 309

SAINT-SEINE-L'ABBAYE : Parcelle ZE 9

- Foncier à la vente :

BLAISY-BAS : Parcelles ZH 51, E 239, ZC 38, ZK 4J/K – 5, E 206, ZM 53, ZK 3, E 205

BLIGNY-LE-SEC : Parcelles ZC 13J/K, ZH 74, ZA 15

Cheptel, Matériel, DBP et avances en terres à la vente

- Foncier à la location : 246ha 55a 65ca

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers en nature de terres, prés et landes suivants en complément de la vente de :

- **Fonciers :** sur les communes BLIGNY-LE-SEC (parcelles ZC 013 J/K, ZA 015, ZH 074, BLAISY-BAS (parcelles E 205, ZK 003, ZM 053, E 206, E 239, ZC 038, ZH 051, ZK 004 J/K, ZK 005)

- **Bâtiments agricoles sur les communes de :** BLIGNY-LE-SEC (AB 075, AB 309, ZE 021 J/K, ZE 005 A/Z), SAINT SEINE L'ABBAYE (ZE 009)

- **Cheptel, Matériel, DBP et avances en terres**

BLIGNY-LE-SEC (21) - Surface sur la commune : 120 ha 85 a 58 ca

- 'Champs du comet': ZC- 12(J)- 12(K) - 'Comet dance': ZA- 78[42]- 80[43]

- 'Au monteau de chamvent': ZI- 27 - 'Combe robet': ZE- 27(A)- 27(C)- 27(BJ)- 27(BK) - 'Comet dance': ZA- 44

- 'Au monteau de chamvent': ZI- 23(J)- 23(K) - 'En chamvent': ZK- 3(A)- 3(B)- 3(D)- 3(EJ)- 3(EK) - 'Es pres dessus': ZH- 50 - 'Le chabasson': ZB- 16

- 'En champeau': ZE- 32(A)- 32(BJ)- 32(BK)- 34- 35(A)- 35(B)- 36(A)- 36(BJ)- 36(BK) - 'Le charberi': ZB- 13(J)- 13(K) - 'Les esseloires': ZC- 38

- 'Au mairois': ZK- 41 - 'En champeau': ZE- 51

- 'Les epinoirs': ZL- 58(J)- 58(K)

- 'Champs de la reppe': ZL- 66(J)- 66(K) - 'Combe a la vigne': ZH- 136(J)- 136(K) - 'La grande reculee': ZH- 33

- 'Au mairois': ZK- 27(B)- 44 - 'Au monteau de chamvent': ZI- 12(J)- 12(K) - 'Champs du comet': ZC- 14 - 'Combe mergi': ZD- 9(J)- 9(K) - 'Combe robet': ZE- 21(J)- 21(K)- 22(A)- 22(B)- 24(J)- 24(K)

- 'Comet dance': ZA- 57(A)- 57(B)- 57(C) - 'En la combe fouot': ZL- 9 - 'Le charberi': ZB- 15(J)- 15(K)

- 'Au monteau de chamvent': ZI- 2(A)- 2(BJ)- 2(BK) - 'Combe a la vigne': ZH- 143(A)- 143(B) - 'Comet dance': ZA- 47 - 'En chamvent': ZK- 12(J)- 12(K) - 'En louche': ZE- 54[2] - 'En venesson': ZH- 58

- 'Le charberi': ZB- 11(J)- 11(K)

- 'Comet dance': ZA- 46

- 'En champeau': ZE- 49

- 'En venesson': ZH- 63(*)[F1]- 64(C)[F1]

Classification urbanisme : RNU

BLAISY-BAS (21) - Surface sur la commune : 47 ha 82 a 70 ca

- 'En theurot lechenot': ZK- 6(J)- 6(K)- 7

- 'En come gessey': ZI- 1(J)- 1(K) - 'La colombiere': ZB- 44- 45(A)- 45(B)

- 'En champs linois': ZA- 31- 61

- 'La colombiere': ZB- 97

- 'En montigny': ZH- 9(J)- 9(K)

Classification urbanisme : Carte communale – zone classée en secteur non ouvert à la construction

BLAISY-HAUT (21) - Surface sur la commune : 40 ha 00 a 93 ca

- 'Les fosses': ZI- 24

- 'Les coutronieres': ZA- 5(J)- 5(K)

- 'La quare': ZI- 8- 10(J)- 10(K)- 11(A)

- 'La quare': ZI- 5(A)- 5(B)

Classification urbanisme : RNU

SAINT-SEINE-L'ABBAYE (21) - Surface sur la commune : 1 ha 82 a 10 ca

- 'Les epissoires': ZD- 28(J)- 28(K)

Classification urbanisme : PLU

CHAMPAGNY (21) - Surface sur la commune : 7 ha 47 a 00 ca

- 'Es epuiseux': ZA- 9(J)- 9(K)

Classification urbanisme : RNU

VILLOTTE-SAINT-SEINE (21) - Surface sur la commune : 2 ha 54 a 20 ca

- 'Les lavieres': AE- 71

- 'Les chenois': AD- 19- 44

- 'Les chenois': AD- 9

Classification urbanisme : RNU

PANGES (21) - Surface sur la commune : 17 ha 18 a 15 ca

- 'La rente': ZC- 2(A)- 2(B)- 2(C)- 2(D)- 3(A)- 3(B)- 3(C)- 3(D)- 4(A)- 4(B)- 4(C)- 4(D)- 4(E)- 4(FJ)- 4(FK)

Classification urbanisme : RNU

TROUHAUT (21) - Surface sur la commune : 1 ha 60 a 19 ca

- 'Les pres de chevrey': ZC- 31- 32- 33- 34

Classification urbanisme : RNU

TURCEY (21) - Surface sur la commune : 4 ha 68 a 40 ca

- 'Les epinoirs': ZK- 14

- 'En bauvoir': ZK- 25(J)- 25(K)

Classification urbanisme : RNU

SAINT-MARTIN-DU-MONT (21) - Surface sur la commune : 2 ha 56 a 40 ca

- 'Conroy': ZR- 49

Classification urbanisme : Carte communale – zone classée en secteur non ouvert à la construction

DIJON (21) - Surface sur la commune : 2 ha 11 a 36 ca

- 'En eaux': DT- 9- 10- 16- 22- 24- 215 - 'Gustave eiffel': DS- 12

DS12 : Terre Zone N du PLUi-HD - Autres parcelles : Terre à vigne AOP Bourgogne - Zone Apv du PLUi-HD

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/06/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212327559

MBR BOURGOGNE

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros Siège social : 24 rue de la Préfecture, 21000 DIJON 424 309 797 RCS DIJON Aux termes d'une consultation écrite en date du 30/04/2020, les associés ont constaté que les mandats de la société CABINET COUREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Chrystel CONTREPOIS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'ils ne sont pas renouvelés. POUR AVIS Le Président

AL212327536

UN HOMME ET UNE FEMME

SARLU au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 10 rue Buffon
21140 SEMUR EN AUXOIS
RCS DIJON 524 165 305

Avis modificatif

Aux termes du procès-verbal d'AGE du 30/09/2019, il résulte que le siège social et l'établissement principal ont été transférés de 10 rue Buffon - SEMUR-EN-AUXOIS (21140), ancienne adresse, à 14 rue du Bourg Voisin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, nouvelle adresse, à effet rétroactif au 01/09/2019. L'article 4 des statuts a été modifié e conséquence ;

De plus, l'associée unique a décidé de compléter son activité et de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« Article 2 - Objet social La société a pour objet : vente de prêt à porter hommes et femmes, vente de chaussures, couture (création, confection, retouches). »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis,

La Gérante associée unique

AL212327540

SARL PHILIPPE DELAGRANGE

Aux termes du procès-verbal en date du 1er mai 2020, il résulte que la collectivité des associés de la société SARL PHILIPPE DELAGRANGE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à BEAUNE (21200) - 1, rue Saint-Rollin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°341 303 667, a décidé d'étendre l'objet social, à compter du 1er mai 2020, aux activités suivantes : l'activité de petite restauration associée à la dégustation et au négoce de vins ; l'organisation de réceptions en vue de la dégustation de vins au caveau ; la location occasionnelle du caveau ; et de modifier, en conséquence, l'article 2 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : La société a pour objet : la vente à emporter de tous vins alcools, spiritueux et en général de toutes boissons, et, de tous biens se rattachant ou pouvant se rattacher à la production, l'élevage, la commercialisation, la dégustation et la diffusion de ces boissons.

- Nouvelle mention : La société a pour objet, en France et à l'étranger : la vente à emporter de tous vins, alcools, spiritueux et en général de toutes boissons, et, de tous biens se rattachant ou pouvant se rattacher à la production, l'élevage, la commercialisation, la dégustation et la diffusion de ces boissons ; toute activité touchant à la restauration et le débit de boissons sous toutes ses formes et notamment l'acquisition de tous fonds de commerce à activité de café, bar, restaurant, brasserie, snack, traiteur, vente de nourriture et de boissons à emporter, vente de sandwichs, dégustation sur place, ventes de produits alimentaires et artisanaux et la vente de ces produits et tous objets ou services se rapportant à ces activités ; l'organisation de manifestations, de séminaires, réunions, réceptions ou d'événements de toute nature, en rapport avec la dégustation de vins, la viticulture et l'œnologie ; activités d'œnotourisme ; la promotion, le développement de toutes activités en rapport avec la viticulture, l'œnologie, le négoce de vins, spécialement à l'exportation, la découverte et la dégustation des spécialités ou produits du terroir bourguignon ou de tout autre région, l'assistance touristique, la location de caves, salle de réception, de chambres d'hôtes et autres à cet effet ; l'acquisition, la prise en location, la vente en totalité ou en partie, et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir à l'objet de la société, et, plus généralement.

Elle a décidé aussi de rectifier l'erreur matérielle figurant dans l'adresse du siège social et de corriger comme suit l'article 4 des statuts :

- Ancienne mention : BEAUNE (21200) - 1, rue Saint-Rollin ;

- Nouvelle mention : BEAUNE (21200) - 1, rue Nicolas Rollin ;

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL212327545

→ CESSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes acte d'avocat électronique en date du 06/05/2020, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 11/05/2020, dossier 2020 00035803, référence 2104P01 2020 A 01898, Madame Bernadette GOUVERNET, exploitant à titre individuel, domiciliée 3, rue de l'Eglise - 21390 PRECY-SOUS-THIL, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 497 500 736, a cédé, selon ordonnance du 03/02/2020 rendue par le juge-commissaire désigné dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de Madame Bernadette GOUVERNET, au profit de la Commune de PRECY-SOUS-THIL, domiciliée 17, rue de l'Hôtel de ville - 21390 PRECY-SOUS-THIL, son fonds de commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé exploité 3, rue de l'Eglise à PRECY-SOUS-THIL (21390), et ce, moyennant le prix de cession global de 7 000 euros, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 497 500 736 00010.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 06/05/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au siège de la SELARL MP ASSOCIES, situé 19, avenue Albert Camus - 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet. Pour avis.

AL212327535

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Suzel BOURDARIE-RAT, notaire à AUXONNE (21130), 6 rue Courtois, le 25 mai 2020 enregistré à SIE DIJON NORD le 27 mai 2020 bord. 2020 N 00813, Monsieur Michel Roland Gaston MISSET époux de Madame Sylvie MORLAND, demeurant à LABERGEMENT LES SEURRE (21820), 26 route de Beaune.

A cédé à la SNC JLT représentée par M. Charles LEMASSON et Mme Christine RODRIGUES, son épouse, ayant son siège social à BESSEY LES CITEAUX (21110), 3 Impasses des Cassis SIREN 883479610.

Un fonds de commerce de Epicerie, mercerie, Charcuterie, dépôt de pain, dépôt de journaux, messagerie de la presse, débit de tabac et relais de la poste connu sous le nom de EPICERIE LE VILLAGE sis et exploité à PAGNY LE CHATEAU (21250), 5 rue de la Poste.

Prix : CENT CINQ MILLE EUROS (105 000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 €) et aux éléments corporels pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 €) payé comptant.

Propriété-jouissance : jour de l'acte.

Oppositions : en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'office notarial de Maître Suzel BOURDARIERAT, notaire où domicile est élu à cet effet.

Me BOURDARIE-RAT

AL212327542

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGIE ENVIRONNEMENT

L'AGO de la société AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGIE ENVIRONNEMENT, SARL au capital de 10 000€, 34 Place De L'Hôtel De Ville, 21360 Bligny Sur Ouche, 420 469 751 RCS Dijon, a décidé, le 6/5/2020, de nommer nouveau gérant, Mr PELLICER Gabriel, 3 Chemin De France, 21370 Velars Sur Ouche en remplacement de Mr DUCROS Robert démissionnaire. Mention au RCS de Dijon

AL212327549

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

OÏKIA

SCI au capital de 2000 €
Siège social : 13 Boulevard De Troyes
21240 TALANT
497767046 RCS de DIJON

Par AGE du 28/05/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. LEVY Bernard 8 Rue Esparanza 211121 HAUTEVILLE LES DIJON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 29/05/2020

Radiation du RCS de DIJON

AL212327550

→ AVIS DE CONSTITUTION

ARF

Société par actions simplifié au capital de 716 800 euros Siège social : 8 Rue Jean Dominique Larrey 21200 BEAUNE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 2 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ARF Siège : 8 Rue Jean Dominique Larrey, 21200 BEAUNE Objet : la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux ci ; l'animation du groupe, à savoir la participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la Société et des Filiales, notamment par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, informatique, financière, commerciale ou immobilière ; la gestion de son portefeuille de titres de participations ; toutes prestations de services et de conseils ; le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières ; toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation ; l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, l a location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 716 800 € euros constitué au moyen de l'apport de 6 400 actions de la société RTECH SOLUTIONS, SAS au capital de 16 965 euros, dont le siège social est situé 8 Rue Jean Dominique Larrey 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 802 464 677 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions ou transmissions d'actions à des tiers sont soumises à procédure d'agrément. Président : Monsieur Arnaud ROUSSAC Demeurant 4 bis rue des Mages 21250 CORBERON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL212327533

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à AMPILLY LE SEC (21) du 25/05/2020, il a été constitué une société à responsabilité

limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DG

Siège : 4 Grande Rue - 21400 AMPILLY LE SEC

Objet : holding animatrice, notamment : prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion et administration desdites sociétés. Propriété, acquisition, par voie d'apport ou autrement de tous titres ou valeurs mobilières et gestion desdits titres ou valeurs mobilières. Réalisation de toutes prestations pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital. Conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels. Formation de personnel et assistance technique des entreprises. Commercialisation et promotion, sous toutes ses formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales. Achat et vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement. A titre exceptionnel, acquisition d'immeubles et gestion desdits immeubles

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. Damien GOUDET, demeurant 4 Grande Rue - 21400 AMPILLY LE SEC

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212327537

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/05/20, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée LOGETUDES. Siège social: 2 route de tonnerre 89700 Saint martin sur armancon.Capital minimum: 1000€, capital initial: 2000€, capital maximum: 100000€Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Yann Tambellini, 2 route de tonnerre 89700 Saint martin sur armancon. ; M. Emmanuel Zaza, 50 quai alphonse le gallo 92100 Boulogne billancourt. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL212327541

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**13 Rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/05/2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION : SUB LUNA FORME : Société par Actions Simplifiée OBJET : Le commerce de détail (via e commerce et en foires / salons) de produits ésotériques et de bien être (accessoires, livres, herboristerie, etc...). CAPITAL SOCIAL : Le capital social, composé uniquement d'apports en numéraire, est de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées. SIEGE SOCIAL : 22 grande rue du faubourg Saint Georges 21250 SEURRE DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. AGREMENT : Toute transmission d'actions, quel qu'en soit le bénéficiaire, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE : Président : Madame Viviane CORNIEUX demeurant 42 grande rue du faubourg Saint Georges 21250 SEURRE La Société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour insertion

AL212327543

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 20 MAI 2020

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : B.C.I.

SIEGE SOCIAL : SAINT-ELOI (Nièvre) – 7, rue de Venille, Trangy

OBJET :

- l'exploitation d'un bureau d'étude du bâtiment,

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 2.000 euros

PRESIDENT : Monsieur Didier BONNEROT demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) - 7 rue de Venille, Trangy

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour avis : le Président

AL212327556

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSS en date à Remilly sur Tille du 01 06 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI La Nichée de Bourgogne

Siège social : 1, rue des Marronniers - 21560 REMILLY SUR TILLE.

Objet social : l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la construction de tous biens immobiliers ; l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. David PINSON, demeurant 1, rue des Marronniers

- 21560 REMILLY SUR TILLE, Mme Manuela KRÖGER épouse PINSON demeurant 1, rue des Marronniers - 21560 REMILLY SUR TILLE.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, aux descendants et ascendants. Agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL212327560

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

BIOSYLVA

**Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 3 936 203,00 Euros
Siège social : Chemin des Champs de Bailly - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
532 381 225 R.C.S. NEVERS**

Modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 25/09/2019, il a été pris acte des démissions de leurs mandats d'administrateurs à compter du 24/09/2019 de :

- Mr Antoine DE COCKBORNE démissionnaire également de son mandat de Président du Conseil d'Administration
- Mr Gilles MOREL DE BONCOURT
- Mr Jean-Pascal ARCHIMBAUD
- Mr Barthélemy RENAUDIN.

AL582327549

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 3 août 2007, Mle Renée Ernestine BARDIOT, dt à NEVERS (58) 21 rue des Frères Gayet, née à FOURCHAMBAULT (58) le 24 décembre 1924, célibataire, décédée à NEVERS (58) le 22 janvier 2020 a consenti un legs universel

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 18 mai 2020, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 22 mai 2020

Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL582327527

➜ NOMINATION

G.C.E. SAS

**SAS au capital de 504.000 Euros
Siège social : 70 Rue du Puits Charles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
562 010 454 RCS Nevers**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/05/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Président, à compter du 01/05/2020, M. Piyushkumar Ganpatdas SHETH, demeurant Chemin des Grand-Champs 8, 1196 Gland, Suisse, en remplacement de M. Christophe RAYNAUD DE FITTE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL582327537

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI RIVAGE

SCI. Capital: 100€. Sise 14b rue de la fontaine 58180 Marzy. 842 439 564 RCS Nevers. Par AGE du 30/03/2020, il a été décidé de transférer le siège au 26 rue du rivage 58000 Nevers et de nommer Saïd Boukhatem, 26 rue du rivage 58000 Nevers, en qualité de co-gérant, à compter du 30/03/2020. Modification au RCS de Nevers.

AL582327464

FLORINVEST

SCI au capital de 1.000 € Siège social : LE BOIS DE BREUIL, 58240 Saint Pierre le Moûtier 842 077 653 RCS de Nevers L'AGE du 17/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 9 impasse du moulin de la valotte, 58700 Prémery, à compter du 02/06/2020 Mention au RCS de Nevers

AL582327501

**ANSEMBLE MARSEILLE
8 avenue Frédéric Mistral
13008 MARSEILLE**

CERASOL

SARL au capital de 7.622,45 € Siège social: 63 petite rue des sablons, 58000 Nevers 351 731 948 RCS de Nevers L'AGE du 13/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 9 rue de l'Arsenal, 03400 Yzeure, à compter du 01/06/2020. Gérant : M. Stéphane LEPAGE demeurant à 03400 Yzeure Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Cusset

AL582327538

EDIFIS

SARL au capital de 36.000 € Siège social : 1 RUE CHANEZ, 75016 Paris 402 172 530 RCS de Paris L'AGE du 15/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société Quai de Bethleem, 58500 Clamecy, à compter du 15/05/2020 Gérant : M. BOUTIN JÉRÔME, demeurant QUAI DE BETHLEEM, 58500 Clamecy Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL582327539

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),

Place du Palais,

LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020 à 10h30

COMMUNE DE FOURCHAMBAULT (Nièvre)

LOT UNIQUE

Une maison à usage d'habitation et de commerce située 71 et 73 rue du 4 septembre d'habitation comprenant :

-Au rez-de-chaussée : 3 pièces

- A l'étage : 4 pièces et débarras

Grenier et mansardes au-dessus

Cave et remises

L'ensemble cadastré Section AD numéro 148 lieudit «rue du 4 septembre» pour 8 ares et 86 centiares.

Sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 29/05/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

AL582327551

➜ MODIFICATION DE STATUTS

**MICHEL VEYRET ET SOAZIC LESTURGEON-BLANCHARD,
NOTAIRES ASSOCIÉS
À VIC-LE COMTE**

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant acte reçu par Maître Michel VEYRET, Notaire associé à VIC-LE-COMTE le 26 mai 2020,

- le siège social de la société civile « GROUPEMENT FORESTIER LES COUPES » 63500 SAINT YVOINE, RCS de CLERMONT FERRAND 391 446 218, est transféré 7 rue Hoche, 58000 NEVERS.
- Monsieur Thierry VASCHER et Madame Patricia GAUTHIER, son épouse, sont nommés cogérants

en remplacement de Monsieur Christian TYNDIUK démissionnaire.

Les status sont modifiés en conséquence
Pour avis

AL582327532

safer
Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONAGE A et N

Maison d'habitation

14 a 66 ca - Cherault: BE-94-99-171[100] - De saint firmin: BE-170[100]

Cession de la globalité d'une exploitation agricole d'une surface totale de 133 ha 78 a 01 ca (ventes et locations par intermédiations locatives) situées sur les communes de ST BENIN D'AZY et ST FIRMIN, avec bâtiments d'exploitation, matériel, cheptel, DPB

Biens à vendre :

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONAGE A et N

70 ha 31 a 01 ca - Champ jeannot: BK-6-10-103[6] - Champ robert: BD-24-25-26-27(*) - Champs marion: BK-12-17-33-38 - Cherault: BE-112(*) - De saint firmin: BE-109[F1] - La noue: BI-1(*)-2-3 - Les passous: AB-241-242-243-244 - Les queudras: BK-1 - Pre brigny: AE-1-3-4-5-6-7 - Pre du chene: BC-54(*)

Cmne de SAINT-FIRMIN: ZONAGE A et N

1 ha 80 a 04 ca - Champ des grandes commes: C-311

5 ha 16 a 08 ca - Champ des comes: A-115-120-121-128-129-131 - Le champ griviot: B-101

2 ha 34 a 89 ca - Champ des comes: A-119-126-127

Biens à louer :

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONAGE A et N

29 ha 28 a 96 ca - 'Le pre du fourneau': AO- 4- 284[262] - 'Les briots': AX- 93[7]-120[105] - 'Les carriaux': AW- 51[21] - 'Pre poujard': AX- 42

3 ha 19 a 95 ca - 'Champs marion': BK- 18-20- 32- 35- 40- 41 - 'Les petits dessierts': BD- 19

3 ha 82 a 75 ca - 'Les briots': AX- 104[81]

17 ha 24 a 11 ca - 'Champ pinot': BK- 97(*) - 'Champs marion': BK- 16- 19- 21- 34- 36-37- 39- 42- 43- 113[31] - 'Les baumes': BI-32- 33- 34- 35 - 'Les petits buissons': BI- 30 - 'Les petits dessierts': BD- 18- 20- 21- 22-64[20]- 'Pre moyau': BC- 57(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/06/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582327553

**Office Notarial de Maîtres
S. KREICHER et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux**

SCI LES AMBULANCES DU MORVAN

**Siège social : L'Huis Gaumont
58230 MONTSAUCHE LES SETTONSC
RCS de NEVERS n° SIREN 342452430**

Avis de constitution

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

Suivant procès-verbal du 28/05/2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de L'Huis Gaumont 58230 Montsauche les Settons à Le Clouyot 58120 Dommartin, ; et ce à compter du 28/05/2020. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

L'inscription modificative sera portée au RCS de NEVERS.

Pour avis, Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL582327546

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de Artisan taxi sis et exploité au 44 RUE DE LA BANNE, FORGES, 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS.

Confiée par acte sous seing privé en date du 04/03/2019 par MON TAXI 58, SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 6 rue des écoles, 44 RUE DE LA BANNE, 58270 ANLEZY, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°823 014 964 à Monsieur BRENTOT CYRIL, demeurant 44 RUE DE LA BANNE, 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS, elle est résiliée d'un commun accord, à compter du 29/05/2020.

BRENTOT CYRIL

AL582327525

**SELARL
Office Notarial du Val Charitois,
Notaires associés
à LA-CHARITE-SUR-LOIRE
(Nièvre),
37, TER Avenue Maréchal Leclerc.**

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 7 mai 2020, enregistré à NEVERS 1

Madame Patricia Thérèse Nathalie BOUCHER, coiffeuse, épouse de Monsieur Jean-Luc Yvon BOURDAIS, demeurant à NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 8 rue des Aulnaies.

Née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 29 avril 1965.

A RESILIE le contrat de location-gérance consenti suivant acte reçu par Me Joël GAUTHIER notaire à LA CHARITE SUR LOIRE le 29 mars 2003 à :

La Société dénommée ART ET COIFFURE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 €, dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 66 rue de Donzy, identifiée au SIREN sous le numéro 447 882 150 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS (58000) .

Concernant un fonds de COMMERCIAL ET ARTISANAL DE COIFFURES DAMES ET PARFUMERIE sis à COSNE SUR LOIRE (58200), rue de Donzy, renouvelé tacitement depuis.

La résiliation a effet à compter du 7 mai 2020.

Pour unique insertion

Le notaire.

AL582327531

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

EURL OLIVIER GROSMAIRE

**SARL Unipersonnelle
au capital de 72 710 euros
Siège social 12 route de l'Ouche aux chiens
58 330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS 834 027 070**

Selon Réunion Ordinaire du 27/05/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNE MENTION

Gérant : M.Olivier GROSMAIRE, né le 2/03/1985 à MONTARGIS (Loiret), dmt à CRUX LA VILLE (Nièvre) 12, route de l'Ouche aux Chiens.

NOUVELLE MENTION

Gérante : Mme Stéphanie GROSMAIRE, née TACHE à AVALLON (Yonne) le 2/10/1986 demeurant à CRUX LA VILLE (Nièvre) 12 route de l'Ouche aux chiens, et ce, pour une durée de 8 mois.

Pour avis.

AL582327545

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

RSL

**Société par actions simplifiée
au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 1, rue Réquichot
58000 SERMOISE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 841 007 966**

Suivant décision en date du 15.05.2020, l'assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société. Pour avis.

AL582327533

CARRIÈRES DE LA GROSSE BORNE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 12 200 €
Siège social : Blanc Gâteau - 58220 DONZY
343 385 084 RCS NEVERS**

Aux termes de l'AGE du 30/12/2017, les associés ont décidé de proroger la durée de la société initialement fixée à 30 ans de 99 ans à compter du 31/12/2017 et de modifier en conséquence l'article « Durée de la société » des statuts.

AL582327550

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GFA DU BREUX

**Groupement Foncier Agricole du Breux
au capital de 9.146,94 €
Siège social : Le BREUX – 58170 MILLAY
RCS NEVERS : 318 394 384**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01er décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée du GFA du BREUX. Aux termes de ladite assemblée générale, Monsieur Philippe CAMUS, Gérant, demeurant à ROSANS (05150), Plan de Croix a été nommé liquidateur de ladite société.

Le siège de liquidation est fixé à ROSANS (05150), Plan de Croix. Toute correspondance sera adressée au siège de la liquidation.

Pour avis

AL582327529

EURL LACOURIEUX GILLES

**Au capital de 1000€
Siège social : 24 rue Gambetta
58600 Fourchambault
SIREN 834124539 RCS NEVERS**

L'associé unique, Gilles LACOURIEUX, par décision du 02/05/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de M. LACOURIEUX Gilles liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 02/05/2020.

Le liquidateur.

AL582327540

AU PAS SAGE

**EURL en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social :
Place de l'Eglise
58240 CHANTENAY ST IMBERT
834 273 740 RCS NEVERS**

Par décision du 02/05/2020 l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Christophe SCHMIT de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2019.

Comptes de liquidation déposés au RCS Nevers

AL582327541

LE CHENE

**Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 20, rue du Colonel Jeanpierre – 58000 NEVERS
508 873 015 RCS NEVERS**

Aux termes de l'AGE du 31/03/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Jacky FLOURY dt à NEVERS (58) – 20, rue du Colonel Jeanpierre a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582327543

BG

SARL au capital de 3000 € Siège social : 77 Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS RCS NEVERS 828401026

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019 , il a été nommé liquidateur(s) M Mahmudov Rakip demeurant au 77 Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL582327552

SCI ACS

**Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : RN7 NEVERS NORD
58640 VARENNES VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 174 556**

Le 10.05.2020, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10.05.2020. M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 4 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (MAROC), a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4, rue de l'Oratoire B.P 10104 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL582327554

SCI PL DU BERRY

**Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : RN 7 NEVERS NORD
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 173 798**

Le 10.05.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 10.05.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL582327555

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée CHAMP DE LA LOGE au capital de 1000 euros, le siège social est fixé 1 Route des Pèlerins ANCRAY 58800 PAZY, ayant pour objet : entreprise de travaux agricoles (semis, fenaison, enrubannage, ensilage, moisson, labour, broyage (haie, trace e cailloux)), sciage de bois de chauffage, clôture, débardage de bois, location de chauffeur sans matériel, location de matériel seul, location de pelleteuse avec chauffeur.

La gérance est assurée par M. Damien SALÉ, demeurant 1 Route des Pèlerins ANCRAY 58800 PAZY. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

La Gérance

AL582327456

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/05/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Avenir Animation Management Objet social : Gestion de fond propre à la société. Aide au management d'événements pour professionnels et particuliers Siège social : Le bourg, 58170 Millay. Capital : 100 € Durée : 99 ans Président : M. IGLESIAS Delmiro, demeurant Le bourg, 58170 Millay Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix et à la participation dans les décisions collectives. Clause d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Immatriculation au RCS de Nevers

AL582327528

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination :

Boulangerie Pâtisserie RAVEAU

Siège Social : 6 Avenue de la Mairie 58490

SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL

Capital social : 54.000 €

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glacier, snacking, épicerie, salon de thé, vente à emporter (…).

Durée : 99 années

Gérant : M. Olivier RAVEAU, demeurant 6 Avenue de la Mairie, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

La gérance.

AL582327536

AVIS DE CONSTITUTION

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE, Notaires associés à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin.

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société

Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial

dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 4 mars 2020, enregistré au

Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS I le 20 mars 2020,

dossier 2020 00007423, référence 5804P01 2020N 00160, a été constituée une société

civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,

l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,

l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et

droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,

l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI MPA.

Le siège social est fixé à : GARCHIZY (58600), 36 rue Simone Veil.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).

Apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,

sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Marcin ADAMSKI et Madame

Patrycja Karolina PENKALA, demeurant ensemble à GARCHIZY (58600) 36 rue Simone

Veil.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de

NEVERS.

Pour avis

Le notaire.

AL582327542

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI SIMPLICITE ; Siège social : 62, rue de Nièvre – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Fredy BONNOT dt à NEVERS (58) – 25, boulevard Victor Hugo et M. Yannick LANDRAUD dt à NEVERS (58) – 53, rue de Vauzelles ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582327544

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée au sein de la SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le 4 mai 2020, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI LES HANGARS DE VAUVRILLY.

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.

SIEGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre), 1 rue du Docteur Noël Berrier.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : NEVERS

APPORTS :

1) Monsieur Serge Lucien SALMON, demeurant à NEVERS (58000), 1, rue Docteur Noël Berrier, né à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 7 octobre 1960 a fait apport à la société de la somme de HUIT CENT TRENTE-TROIS EUROS (833,00€).

2) Madame Pascale Jeanne Yvonne LENFANT, demeurant à NEVERS (58000), 1, rue Docteur Noël Berrier, née à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), le 15 avril 1971 a fait apport à la société de la somme de CENT SOIXANTE-SEPT EUROS (167,00€).

GERANCE : Monsieur Serge Lucien SALMON et Madame Pascale Jeanne Yvonne LENFANT, tous deux domiciliés à NEVERS (Nièvre), 1 rue du Docteur Noël Berrier.

IMMATRICULATION : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL582327547

YONNE

➜ DÉMISSION

FIDUCIAL SOFIRAL

VETERINAIRES DE LA CROIX BLANCHE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Vétérinaires au capital de 250 000 euros Siège social : Cabinet Vétérinaire Chemin de la Croix Blanche 89420 CUSSY LES FORGES RCS AUXERRE 522 554 187

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Pauline BEILLE à compter du 31 octobre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Madame Pauline BEILLE a été supprimée.

Pour avis

La Gérance

AL892327610

➜ SUCCESSION

Notaire

SELARL «Office Notarial de SAINT AVERTIN» Notaires associés 15, rue des Granges Galand 37550 SAINT AVERTIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil. Article 1378-1 Code de procédure civile. Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du 10 janvier 2009 et codicille du 25 août 2013, Madame France Marie VACHER, demeurant à PARON (89100) 63 rue du mail Richelieu. Née à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160), le 21 mai 1927. Célibataire. Décédée à PARON (89100), le 23 février 2020. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Axel LETELLIER, notaire associé de la SELARL «Notaires Granges Galand Saint-Avertin», ayant son siège à SAINT-AVERTIN, 15, rue des Granges Galand, le 12 mars 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Axel LETELLIER, notaire à SAINT-AVERTIN, référence CRPCEN : 37012, dans le mois suivant la réception pour le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

en cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire

AL892327616

➜ NOMINATION

AU BON FOURNIL

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 € Siège social : 35, Grande rue 89600 SAINT-FLORENTIN 845 290 121 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV de l'AGE du 19/05/2020, M. Amor BOUCHAMIA, 35, Grand rue 89600 SAINT FLORENTIN, a été nommé Président à compter du 19/05/2020 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Hamimi IMAKHLAF, démissionnaire. L'Article 19 des Statuts a été modifié en conséquence.

AL892327624

S.J.B. Société d'Avocats

SAS B3CVW

Changt de commissaire aux comptes

Société par actions simplifiée au capital de 549 000 euros Siège social : 75 Route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE 820 795 698 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire la Société EPITHAC, ayant son siège social 7 Rue la Vigne au Loup – 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, en remplacement de la Société AUCAP, démissionnaire. Il n'a pas été pourvu au remplacement du commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions légales.

AL892327629

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alain Valer VALASKA** 108 RTE DE VAUX 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 432293116. CIP 3944.

AL892327639

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl GPA SERVICES** 34 Pesteau 89560 Merry-Sec. RCS Auxerre 492707088. CIP 4037.

AL892327640

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL F.L.** 3 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny. RCS Auxerre 420790826. CIP 4048.

AL892327641

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique L'AUXERROISE DE LIBRAIRIE** 11 à 15 Rue de la Draperie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 408655496. CIP 4049.

AL892327642

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS FCCF Maison Éclusière**, route de Lucy 89480 Coulanges Sur Yonne. RCS Auxerre 798133203. CIP 4295.

AL892327643

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique 3ST**l 19 boulevard Davout 89000 Auxerre. RCS Auxerre 817692999. CIP 4297.

AL892327644

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl COMETCOM** Chateau de FESTIGNY 89480 Coulanges-sur-Yonne. RCS Auxerre 379057623. CIP 4299.

AL892327645

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ETS GATHELLIER** 5 route Nationale 89160 Lézinnes. RCS Auxerre 302220843. CIP 4301.

AL892327647

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PAQUITA** 2 rue de Biau 89000 Auxerre. RCS Auxerre 310691845. CIP 4302.

AL892327648

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique VTP SERVICES** 33 B Rue Beausoleil 89240 POURRAIN. RCS Auxerre 791799364. CIP 4303.

AL892327649

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VENDANGE ET NATURE** 13 rue Fécauderie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 500482021. CIP 4197.

AL892327650

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AGENCE DE BOURGOGNE SECURITE** 29 rue Gerot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 537905267. CIP 4190.

AL892327651

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CORNER ETHNIC** 14 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 490017076. CIP 4180.

AL892327652

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BF AUTO** 76 avenue Delacroix 89000 Auxerre. RCS Auxerre 789311420. CIP 4148.

AL892327653

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE PANIER D'OR** 31 rue de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 813719036. CIP 4120.

AL892327654

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SO' FOOD** 3 rue d'Egleny 89000 Auxerre. RCS Auxerre 818149262. CIP 4143.

AL892327655

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique S.J. NEGOCE** 1 rue du Bois Cuissy 89560 Ouanne. RCS Auxerre 813257771. CIP 4178.

AL892327656

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ACTUALIS LES PIETONS** Tannerre-en-Puisaye 89350 Champignelles. RCS Auxerre 338919053. CIP 4176.

AL892327657

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl WINNI** 10, place Charles Lepère 89000 Auxerre. RCS Auxerre 803750991. CIP 4188.

AL892327658

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **Monsieur Michel RENAUD** 3 Avenue du Berry 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (travaux de peinture). RCS Auxerre 532194933. CIP 4407. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892327556

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 25/05/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BAR SAINT SIMEON** Centre Commercial «AS-ECO» ZAC ST SIMEON 89000 Auxerre. RCS Auxerre 323300384. CIP 4300.

AL892327646

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Notaires

Me Anne REGNIER-GANDRE Notaire associé, 6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

EARL BEZANCON

Au capital de 125.145,00 € Siège social: AIGREMONT (89800) 13 Rue du Général Delamalle Immatriculation RCS AUXERRE: 341.387.751

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le 18 Octobre 2019, par assemblée générale extraordinaire de cette société ayant pour gérant Monsieur Etienne BEZANCON, demeurant à POILLY SUR SEREIN (89310) 25 Rue d'En Bas, a décidé de transférer le siège social à POILLY SUR SEREIN (89310) 25 Rue d'en Bas, à compter du 18 Octobre 2019.

Pour avis.

AL892327614

Notaires

Me Anne REGNIER-GANDRE Notaire associé, 6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

GFA BEZANCON

Capital de 285.000,00 € Siège social: AIGREMONT (89800) 13 Rue du Général Delamalle Immatriculation RCS AUXERRE: 514.074.814

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le 18 Octobre 2019, par assemblée générale extraordinaire de cette société ayant pour gérant Monsieur Etienne BEZANCON, demeurant à POILLY SUR SEREIN (89310) 25 Rue d'en Bas, a décidé de transférer le siège social à POILLY SUR SEREIN (89310) 25 Rue d'en Bas, à compter du 18 Octobre 2019.

Durée: 50 ans à compter de la date d'immatriculation

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis.

AL892327615

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : VAG CAR. Forme : SAS. Capital social : 10000 euros. Siège social : 2 Rue DE LA BREOTTE, 89240 PARLY. 812716322 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 22 mai 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 24 allée des champsbleaux, 89240 Villefargeau. Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

AL892327623

EARL BILLOT

EARL au capital de 17 000 euros. Siège social : 21 route d'Entrains, les Fragnes, 89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE. 431 831 767 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à : Perreuse, 89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.

AL892327626

ARMEAU AUTO PRESTIGE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 32 rue de l' Ile de France 89500 ARMEAU 803720861 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 02/03/2020, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 32 rue de l'Ile de France, 89500 ARMEAU au 42 route de Dixmont, Grand Palteau 89500 ARMEAU à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL892327638

➜ ADDITIF

FIDUCIAL SOFIRAL

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par

Monsieur Jean-Claude GRANDJEAN, demeurant 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN

A

SARL GRANDJEAN BATIMENT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE, sous le n° 438 707 184, suivant acte sous seing privé en date à ETAIS LA SAUVIN du 16 juillet 2001

Du fonds de commerce de maçonnerie, couverture, charpente, isolation, plâtrerie, carrelage, situé à 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN,

A pris fin le 31 mars 2020 par résiliation amiable des parties

Pour unique avis

AL892327607

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné du changement de régime matrimonial par :

Monsieur El Mahdi SALHI, sans profession, et Madame Omaïma Fatima ZRAG, sans emploi, son épouse, demeurant ensemble à COLLEMIERS (89100) 28 rue des Bruyères.

Mariés à la mairie de SENS (89100) le 24 juillet 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Changement opéré : Adoption du régime de la SEPARATION DE BIENS

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9 Boulevard Maupéou.

Date de l'acte : 26 mai 2020

Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.

POUR AVIS

Me Nicolas DUVAL

AL892327621

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FRANCAISE INGENIERIE CONSEIL EPICERIE RESTAURATION

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € Siège social : 23 rue de la Grande Croix 89400 ORMOY 829 604 263 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019 prenant effet le même jour, l'associé unique a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : le conseil commercial, le développement commercial, et management. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le Gérant.

AL892327631

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'AGE du 02/04/2020 de la société BRETIMMO

Société civile au capital de 1 000 000 Euros, siège social : 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT– RCS SENS n°524 840 576,

Il a été décidé de transformer la SCI en SARL à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

Les cogérants demeurent dans leurs fonctions.

L'objet social de cette SARL est :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis. La cogérance

AL892327637

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ CESSION

Notaires

GER INTERNATIONAL

Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 20 mai 2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1 le 27 mai 2020 dossier 2020 00013636 référence 8904P01 2020N 00484 a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée GER INTERNATIONAL , Société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 300000 €, dont le siège est à CUY (89140), 1 rue de Bourgogne ZA du Parc, identifiée au SIREN sous le numéro 399528017 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. A : La Société dénommée GER INTERNATIONAL , Société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 10000 €, dont le siège est à LISSES (91090), 37 rue du bois Chaland, identifiée au SIREN sous le numéro 852463645 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY. Désignation du fonds : Le fonds de commerce d'achat, vente, négociation, import/export, conception et fabrication d'équipements médicaux sis à CUY (89140) 1 rue de Bourgogne, Zone d'activité du Parc, connu sous le nom commercial GER INTERNATIONAL, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 399528017, L'entrée en jouissance a eu lieu le 24 septembre 2019. moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR), au matériel pour SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à: la SELARL François CARLO, prise en la personne de Maître François CARLO, sise à JOIGNY 89330, 2 chemin de la Guimbarde, mandataire judiciaire.

AL892327633

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

GARAGE BOUVRET

Société à responsabilité limitée au capital de 3 250 euros Siège social : 7 rue Louis Renault 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 309 046 803

Aux termes d'une décision en date du 17 avril 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL892327609

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AXED IMMOBILIER

SARL en liquidation amiable au capital de 7 500 € Siège social 5, Place François Mitterand 89100 SENS 433 813 896 RCS SENS

Le 31/12/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Michèle DEFLOU de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL892327576

LA PLAINE CHAMPBERTRAND

SARL en liquidation au capital de 2 000 euros ZA Rue de l'europe- 89100 MAILLOT RCS SENS 480 111 061

Dissolution de société

Suivant délibération de l'AGE du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation.

L'AG a nommé comme liquidateur Michel BEAU demeurant professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à MAILLOT (89100) 21 rue de l'europe.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS

Pour avis, le liquidateur,

AL892327612

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL GRANDJEAN BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 8 000 euros

Siège social : 8 La Poterie, 89480 ETAIS LA SAUVIN

Siège de liquidation : 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN

RCS AUXERRE 438 707 184

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du jour de l'assemblée et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude GRANDJEAN, demeurant 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL892327608

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE du 30/09/2019, de la société :

société LA PLAINE CHAMPBERTRAND,

Société en liquidation

SARL au capital de 2 000 Euros, ZA rue de l'Europe 89100 MAILLOT – RCS SENS 480 111 061

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Michel BEAU demeurant professionnellement 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

Pour avis, le liquidateur.

AL892327613

MICHEL PERARD

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 euros Siège social : 6, route Nationale 60 - 89100 MALAY LE GRAND Siège de liquidation : 4 Rue du Lavoir - 89210 VACHY 794 760 363 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 26/02/2020, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel PERARD, demeurant 4 Rue du Lavoir - 89210 VACHY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/10/2019. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL892327617

Crowe Fideliance

CHEZ TITI

SCI au capital de 500 € Siège social : 3 allée des Bouleaux 89690 CHEROY Siège de liquidation : 4bis, route de Domats 89150 MONTACHER VILLEGARDIN 752 578 484 SENS L'AGE du 31/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de gestion et déchargé de mandat le liquidateur, Romuald NAVARRO 4 bis rue de Domats (89690) CHEROY et a procédé à la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Dépôt légal au GTC de Sens Pour avis le liquidateur.

AL892327619

P.U.B.

LIQUIDATION

Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 7 000,00 euros Siège social : 1 rue Aristide Briand, 89300 JOIGNY Siège de la liquidation : 12 rue de la Croix Robert, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT Liquidateur : Monsieur Christian PALIDE demeurant 12 rue de la Croix Robert, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT 481 521 151 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Le liquidateur.

AL892327635

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 7 mai 2020 constitution de la SAS :

CHABLIS WINE NOT

Capital social : variable de 18.000 euros, au capital minimum de 1800 euros.

Siège social : 3 rue des Juifs, 89 800 CHABLIS

Objet : production et commercialisation en gros et au détail de tous vins, alcool et spiritueux, conseil en oenologie,

Président : M. Fabien ESPANA demeurant 3 rue des Juifs, 89800 CHABLIS

Directeurs Généraux: Monsieur Tomoyuki NISHINO demeurant 11 rue Ernest Renan, 89800 CHABLIS et Monsieur Manabu SATO demeurant 11 rue Ernest Renan, 89800 CHABLIS.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : disposer d'au moins une voix

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : disposer d'au moins une voix

Agrément des cessions d'actions : préalable à la collectivité des associés

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892327542

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION SOCIALE : **SASU R.M**

OBJET SOCIAL : l'acquisition et la gestion de titres de société, la prestation administrative des sociétés détenues.

SIEGE SOCIAL : 6 Route de Paris 89100 Saint Denis Les Sens.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 25 000 euros divisé en 2 500 actions de 10 euros

PRESIDENT : Monsieur Mickael ROBERTO, demeurant à CUY 89140, 9 rue de Cuy

IMMATRICULATION : RCS de SENS

AL892327560

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SCI dénommée LEGENDRE au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 1 bis Rue de la Chaumotte 89580 COULANGERON, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile. La gérance est assurée par M. Laurent LEGENDRE et Mme. Emilie ROUBINEAU demeurant 1 bis Rue de la Chaumotte 89580 COULANGERON. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément obtenu à l'unanimité des associés

Pour avis

La Gérance

AL892327566

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée dénommée LA MARE AUX LOUPS au capital de 5000 euros, le siège social est fixé 8 Les Ménages 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES, ayant pour objet : gîte, location saisonnière, location meublée ou location nue, courte ou longue durée.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le Président est M. Baptiste GAUTHIER, demeurant 8 Les ménages 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le Président

AL892327583

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

WELNESS FAMILY

Siège social : 3 RUE DES CHAUMES 89320 VILLIERS-LOUIS Capital : 2100 € Objet social : L'import et l'export, la vente de produits de bien-être et de loisirs Président : M ROMERO ANDY demeurant 3 RUE DES CHAUMES 89320 VILLIERS-LOUIS élu pour une durée illimitée Directeur Général : M HUOT GREGOIRE demeurant 11 BIS RUE DU GENERAL FADHERBE 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Cession libre entre associés seulement Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL892327611

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/05/2020, il a été constitué une S.A.S.U. :

Dénomination : O'SAPORI

Capital : 1.000 €

Siège social : 20, place Victor Hugo, 89100 SENS

Objet : La restauration rapide ou non, sur place ou à emporter

Président : TLIG Moez, 20 place Victor Hugo, 89100 SENS

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément aux tiers.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL892327622

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 mai 2020, à CHAMPIGNELLES. Dénomination : SCI DES TOUBEAUX. Forme : Société civile immobilière. Siège social : Les Toubeaux - LOUESME, 89350 Champignelles. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Monsieur Pierre GIROD, demeurant Le mineroy, 89350 Champignelles La société sera immatriculée au RCS de auxerre.

Pour avis.

Le gérant

AL892327625

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/05/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BEELY SOFTWARE Objet social : Conseils en systèmes et logiciels informatiques Siège social : 16 Grande rue, 89140 Courlon sur Yonne. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. POINT KYLIAN, demeurant 16 Grande rue, 89140 Courlon sur YonneAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées que que soit le montant de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas. Immatriculation au RCS de Sens

AL892327627

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp à Villeneuve les Genêts en date du 14 mai 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DOMAINE DE SYLVANIE Siège social : Bois de Frémy 89350 VILLENEUVE LES GENETS Objet : Location de salles et d'espaces intérieurs et extérieurs pour formations, conférences, séminaires et événements Durée : 99 ans Capital : 2.000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix. TRANSMISSION DES ACTIONS La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit d'un associé est libre. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, résultant d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. PRESIDENT La société L.S.CO CONSULTING, SARL sise 5 square du Croisic 75015 PARIS 513 726 174 RCS PARIS DIRECTEUR GENERAL La société CALYPCEO, SAS sise 9 rue Broca 75005 PARIS 881 758 957 RCS PARIS La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

AL892327630

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 mai 2020, à MONETEAU. Dénomination : SCI LE PUITS DU FOUR. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 9 rue du Four, 89470 Moneteau. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 500 euros Montant des apports en numéraire : 500 euros. Cession de parts et agrément : Les parts sociales pourront être cédées librement entre associés, conjoints, ascendants et descendants et ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément des ¾ des associés.. Gérant : Monsieur Léandre CHOLLET, demeurant 125 Q Route des Conches, 89470 Moneteau La société sera immatriculée au RCS de auxerre.

Pour avis.

Le gérant

AL892327632

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 mai 2020, à FLEURY LA VALLEE. Dénomination : AURELIE ET FLORIAN. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 19/21 Grande rue, 89113 Fleury la vallee. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Madame Aurélie CROISET, demeurant 19/21 Grande rue, 89113 Fleury la vallee Gérant : Monsieur Florian Bonnet, demeurant 19/21 Grande rue, 89113 Fleury la vallee La société sera immatriculée au RCS de sens.

Pour avis.

AL892327636

ANNONCES LEGALES

legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE

1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40

abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



KWS FARO

VARIÉTÉ PRÉFÉRÉE CBMO

Orge d'hiver - 6 rangs brassicole

- Excellente qualité brassicole
- Précoce à très bonne productivité
- PS et calibrage très élevés
- Meilleure résistance au froid du marché

www.kws.fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS

crédits photos : istock